

# HISTORIQUE



## Marius BORDELE

(1898-1974)

Directeur d'Ecole Honoraire  
Vice-président d'Honneur  
De la Ligue Française de l'Enseignement  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier des Palmes Académiques

## Préface



Si le passé de Sérézin ne suscite pas un intérêt particulier, si en traversant notre cité le voyageur n'a point le regard attiré par telle ou telle empreinte d'une période prestigieuse, Sérézin possède cependant une belle histoire contée par un des ses enfants.

Né en juin 1898, à Estreblin (Isère), Marius Bordele est arrivé à Sérézin en 1902 où son père avait été nommé instituteur. Il était alors âgé de trois ans et demi.

De son enfance passée sur les bancs de l'école communale, il ne reste plus une mémoire capable d'en traduire le souvenir et parler de l'amitié qu'il avait su garder aux garçons de sa génération, avec tant de fidélité.

Pour notre génération, beaucoup plus jeune, ce que nous avons découvert en lui a un tout autre sens et une toute autre dimension.

Comme ne pas évoquer l'amitié qu'il nous avait donnée et que nous conservons avec ses enseignements comme un précieux héritage.

Il fut, nous ne pouvons en douter, un bon maître, un bon directeur d'école et en même temps l'ardent militant, défenseur de l'enseignement laïque pour lequel il a consacré le meilleur de son temps, avec toujours le profond respect des idées, des croyances et des hommes.

A tout ceux qui ont eu le privilège de l'approcher, il laisse le souvenir d'un homme bon profondément attaché à ses concitoyens, comme il l'était au passé et à l'avenir de du village qu'il chérissait.

De la maison de ses parents, rue des Verchères, où, profitant d'un repos bien mérité, notre regretté ami, après de longues et minutieuses recherches, a composé pour vous la " la Petite Histoire de Sérézin ".

Sa seule et modeste ambition a été de vous faire partager sa foi, de vous communiquer des détails, des précisions, des souvenirs, vous permettant de mieux connaître le village où vous vivez.

Marius Bordel nous a quitté à l'aube du 22 avril 1974.

Amis lecteurs, soyez attentifs à ce récit. Vous conserverez de ce pèlerinage en terre sérézinoise une impression profonde et durable.

Elle sera la marque de votre reconnaissance à l'auteur.

Henri VEDRENNE, Adjoint au maire (Août 1982).



Inter Village



La grande rue

## Origine du nom de Sérézin



J'aurais aimé dire pourquoi notre village s'appelle Sérézin du Rhône. Hélas ! L'état actuel des recherches ne permet aucune affirmation et je puis seulement dire qu'il fut désigné au Xème siècle et sous le nom de Cizarianus (villa), puis encore sous les noms de Cisarino et Cistarino, dans l'acte de donation d'un champ fait en 969 aux Moines de Cluny (à Ternay) par Aimulphus et Inelgande, qui désiraient avoir un tombeau à Sainte-Marie de Ternay. Au même siècle on trouve encore les noms de Cisarino et de Sisiriano dont seule diffère l'orthographe.

Bien souvent, des Sérézinois ont émis l'hypothèse que le nom de notre village pouvait être une déformation du nom Sarrazinière. Je ne pense pas que cette hypothèse soit acceptable, car si l'on trouve le nom de Sérézin au parcellaire de 1600, on ne trouve celui de Sarrazinière qu'en 1831, dans le premier cadastre pour désigner la propriété appartenant aujourd'hui à M. Raquidel et qui était alors au curé Dorgeat de Saint-Symphorien-d'Ozon. Le nom de Sérézin ne peut donc dériver de Sarrazinière qui n'apparaît que deux siècles et demi plus tard.

Je pense plutôt que le nom de Sérézin provient d'une lente transformation des noms employés au Xème siècle et cités plus haut. Le premier, Cizarianus, était, d'après Mme Péron, qui fut propriétaire de la Sarrazinière, le nom d'un noble Romain ayant vécu dans cette propriété. Quant aux autres noms - Cisarino, Cistarín, Cisiriano et

Sisiriano - ils apparaissent nettement comme des déformations, en bas latin, du nom latin Cizarianus. Tout en demeurant dans le domaine des hypothèses, on peut donc supposer que le nom de notre village a pour origine Cizarianus, c'est-à-dire le nom de ses propriétés pour lesquelles s'élevaient d'ailleurs une série de bâtiments.

Les preuves de cette présence romaine dans notre village ne manquent pas. Il y a d'abord le mur des fondations de la maison de M. Joseph Cuzin, aujourd'hui propriété de Michaud, qu'on peut voir en bordure sud-est du chemin de Ternay. Puis dans la propriété de la Sarrazinière, des canalisations, des murs et des mosaïques ont été découverts par MM. François Védrenne et Guyard. Près de l'entrée nord du château actuel, on peut voir des socles de piédestaux qui étaient sans doute ceux des thermes se situant vers le petit étang qui se trouve en face de la gare.

Des monnaies romaines furent aussi découvertes par MM. Guyard, Breyse et Michel (père de Mme Péron). D'après cette dernière, une partie de ces découvertes fut remise au Musée de Vienne, par son père. Avec M. Ruf, conservateur du Musée de Vienne, j'ai consulté le registre des dons au Musée depuis 1870, mais nous n'avons pas trouvé de donation Michel. Il se peut que cette donation soit encore dans les greniers du Musée en attendant d'être inventoriée.

Ces installations romaines s'étendaient fort loin en direction du sud, et toujours le long du chemin actuel de Ternay puisque M. Colomban (de Ternay) a découvert, lui aussi, dans ses terres, des canalisations et des monnaies romaines.

Toutes ces installations devaient encore exister aux VIII<sup>ème</sup> et IX<sup>ème</sup> siècles, au moment où les troupes sarrazines rencontrèrent la vallée du Rhône et de la Saône. Sans doute les utilisèrent-elles avant de les démolir en partant comme elles démolirent en partie le proche monastère des Moines de Cluny, à Ternay, et l'église de Saint-Symphorien.

Et c'est peut-être le souvenir de ce peu agréable séjour des Sarrazins, transmis oralement de génération en génération, qui a valu à ce coin de notre village le nom de Sarrazinière, confirmé officiellement en 1831.

D'aucuns pourront trouver curieux que des siècles aient passé avant cette confirmation officielle. Cela ne signifie pas que nos aïeux ne faisaient pas un usage courant du nom Sarrazinière avant cette date, et ce, malgré les textes parcellaires de 1600 et de 1782, désignant ces lieux de Fonts-Bourrus (lieux où l'eau coule en abondance dans les herbes aquatiques). C'est là un exemple du remplacement des noms officiels par des noms circonstanciels et auquel on assiste encore de nos jours.

Pour l'heure, bien que l'hypothèse Cizarianus, dont dériverait le nom de Sérézin, soit séduisante, ne concluons donc pas formellement. Sous peu, des travaux vont être entrepris pour des constructions nouvelles à la Sarrazinière ; peut-être fera-t-on de nouvelles découvertes qui justifieront ou infirmeront cette hypothèse.



La route vers la Gare et le Château



Villa Giroud

# Sérézin fut habité dès 1600 avant JC



Nous avons signalé les vestiges des installations romaines que l'on peut voir dans notre village. Mais il n'est pas possible de préciser si ces installations furent faites dès les premières années de l'occupation de la Gaule qui se situe en 122 av. J.-C.

Placé à mi-chemin entre Vienne (Vienna Urba Sénatoria) et Lyon (Lugdunum) qui furent l'une après l'autre capitale romaine, notre pays devait être traversé par deux voies rapides (compendium) reliant les deux cités. Il est vraisemblable que l'actuel chemin de Ternay constituait l'une de ces voies tandis qu'une autre devait serpenter en Crapon et passer près de ce que nous appelons la Grand

borne. Cette Grand borne placée aujourd'hui à l'angle des territoires de Ternay, Communay et Sérézin, paraît être une partie de borne militaire dont un morceau du socle a d'ailleurs été déterré à quelques mètres de cet angle par Antoine Laverlochère. Cette borne a la même circonférence que la borne militaire de Solaize et a été taillée dans un calcaire analogue.

Ces deux voies se rejoignaient-elles à Ternay ? D'après J. Mayoud , des traces de voies romaines furent découvertes à Ternay ; mais personne à ce jour n'a pu nous renseigner à ce sujet. Ce qui est plus probable, c'est que ces deux voies se rejoignaient sur la rive droite de l'Ozon, franchi à gué, pour monter vers Solaize par ce que nous appelons aujourd'hui la Côte Bayard .

L'histoire n'a rien retenu de ce qui a pu se produire dans notre pays en quatre ou cinq siècles d'occupation romaine sauf le passage dans la vallée de l'Ozon d'une délégation de sénateurs viennois, revêtus de robes de suppliants, venant demander (entre 364 et 378 après J.-C.) à l'Empereur Flavius Valens, qui les attendait à Solaize, de ne pas détruire Vienne qui s'était révoltée. L'amende des Viennois ayant été rapportée ainsi que les provisions demandées pour l'armée, l'Empereur n'alla pas à Vienne qui fut ainsi épargnée

Que pouvait être notre petite vallée de l'Ozon avant l'occupation romaine ? Il est à peu près certain qu'elle était un peu habitée.

Des fouilles faites en 1928, puis en 1953, dans le Pain de Sucre permirent la découverte de foyers contenant des morceaux de vases caliciformes comme il s'en faisait entre l'âge de bronze et l'âge du fer, c'est-à-dire 1500 ans environ av. J.-C .

En 1959, un nouveau foyer fut découvert, avec des ossements humains 1 sous abri rocheux, dans la falaise du Pain de Sucre, face au chemin de Sans-Sou, et ces découvertes ont été minutieusement étudiées par le docteur Ajacques .

Ces trouvailles permettent donc d'affirmer qu'il y eut quelques habitants dans le pays avant l'arrivée des Romains. Dans l'ordre chronologique, on peut imaginer qu'il s'agissait de populations ibères et ligures (1600 ans av. J.-C.), puis celtes et gauloises (400 ans av. J.-C.), puis allobroges et ségusiaves (500 ans av. J.-C.). Mais il est certain qu'il n'y avait pas d'agglomération et seulement de-ci, de-là, quelques foyers mobiles dans les grottes de l'accueillante falaise du Pain de Sucre.



Villa Hélène

## De qui dépendit notre région pendant le premier millénaire ?



En 1000 ans, notre région connut (au moins) dix situations différentes :

- 1) L'occupation romaine qui commença pendant que le pays était occupé par la tribu gauloise des Allobroges dont Vienne était la capitale.
- 2) En 300 et 350, deux invasions des Francs.
- 3) En 450 environ, une invasion des Burgondes arrivant des rives de la Baltique.
- 4) Théoriquement, la région demeura, malgré ces invasions, sous la domination romaine. Mais les Francs s'imposèrent dès Clovis (Chlodowegh) et les descendants de ce roi constituèrent avec lui la dynastie mérovingienne. Les Romains disparurent ; cependant leur influence avait été considérable.
- 5) La dynastie mérovingienne disparut avant l'an 800 et fut remplacée par la dynastie carolingienne dont Charlemagne fut le personnage le plus important.
- 6) Après Charlemagne, l'un de ses fils, Louis le Pieux, partagea en trois, à Verdun, en 843, l'empire de son père. Notre région fit partie de la Lotharingie, du nom de Lothaire, empereur qui résida à Aix-la-Chapelle.
- 7) En 855, la Lotharingie fut partagée et notre région comprise dans le royaume de Provence, avec pour roi Charles de Provence.
- 8) En 869 la possession de ce royaume fut disputée entre l'empereur de Lotharingie, Lothaire II, Gérard de Roussillon, comte de Vienne, et le roi de France, Charles de Chauve.



9) En 879, Charles de Chauve ayant pris Vienne, donna le royaume à son beau-frère, Boson, comte de Vienne (879-887) qui s'était fait élire roi par les seigneurs et les évêques au château de Manteille (Anneyron) Drôme. Ses successeurs, Louis l'Aveugle et Charles Constantin, régnèrent jusqu'en 963.

10) A la mort de Charles Constantin, le royaume fut annexé à celui d'Arles et des Deux-Bourgognes qui se termina en 1032 avec Rodolphe III, dit le Pieux ou le Fainéant. Le pays passa alors sous la domination éloignée du roi de Germanie, Conrad II le Salique.

C'est un peu, au temps de Boson et de ses successeurs, que notre région subit l'invasion des Sarrazins. On sait que la première vague fut arrêtée en 732 à Poitiers, par Charles Martel. Mais une autre vague (sans doute celle des Bérébères, de Damas, d'après Vingtrinier B.M. de Villeurbanne n°26294 G.L.C.) remonta plus tard la vallée du Rhône et de la Saône. C'est elle qui dévasta le monastère de Ternay, celui de Grigny (Monachi Grinicensis), l'église de Saint-Symphorien et les installations romaines de Sérézin. Nous avons déjà émis l'hypothèse que le nom de notre quartier de la Sarrazinière pourrait perpétuer ces ravages.

Les derniers éléments des troupes arabes se retirèrent dans le Bugey et en Maurienne où ils s'intégrèrent aux Burgondes qui y étaient cantonnés.

L'ordre bénédictin de Cluny fondé en 529 au Mont-Cassin fut implanté en France en 910 par le duc d'Aquitaine, Guillaume le Pieux. L'ordre prit en charge la reconstruction du Monastère de Ternay. Cette époque étant celle de la puissance religieuse, les dons affluèrent au Monastère. Me Morel, notaire à Ternay, a cité un certain nombre de ces dons dans Evocations n°4.

Ainsi donc, en mille ans, notre région connut au moins dix autorités politiques différentes, plus l'invasion des Sarrazins. Nous verrons plus tard qu'il lui faudra attendre jusqu'en 1349 pour trouver son destin définitif (date du rattachement du Dauphiné à la France).

### **Quelle fut l'organisation sociale au cours du premier millénaire ?**

En principe, les populations de notre région étaient divisées en trois classes : noblesse, clergé (surtout depuis le 11ème siècle) et peuple.

Dans cette période il ne semble pas qu'il y eut un seigneur à Sérézin qui faisait partie du "pagus viennensis". Le morcellement de ce "pagus viennensis", en parcelles vassales (mandements) n'intervint que plusieurs siècles plus tard et ce n'est sans doute qu'en 1540 qu'il y eut un seigneur particulier à Sérézin.

Dans le domaine spirituel (mais aussi temporel), Sérézin dépendait du Monastère de Ternay, lequel fut confirmé dans ses droits en 998 par Rodolphe III le Fainéant. Notre vieille église (maison Clamaron) était sans doute bâtie à cette date mais elle n'était qu'une succursale du prieuré de Ternay. Les biens du Monastère étaient considérables et bénéficiaient de l'immunité de la taille instaurée par les mérovingiens. Mais le Monastère était soumis aux décimes. Notons que Charles Martel supprima l'immunité fiscale avant 732 pour bénéficier des biens ecclésiastiques qui lui étaient nécessaires pour constituer une puissante cavalerie. Après Charles Martel, l'immunité fut rétablie.

En ce qui concerne le peuple, il est certain que celui de notre région suivit le sort qui s'était instauré en général depuis les romains. Certains travailleurs (les pagenses ou vilains) étaient libres, payaient la taille pour leurs maigres propriétés, payaient aussi un impôt qui prit plus tard le nom de capitation (par tête). D'autres, très nombreux, les serfs (servus) appartenaient, corps et âmes, aux puissances nobles et religieuses - vivaient dans des "tenures" familiales, payaient en nature le "cens" et le "servis" - fournissaient la main d'œuvre pour les charrois et les corvées.

L'entretien des vignes abondantes, l'exploitation des prairies naturelles (les artificielles n'existant pas), l'exploitation des bois (chênes en Crapon), la culture du blé en Crapon (Craponi) qui donnait 6 à 8 quintaux à l'hectare, l'entretien de gros troupeaux (vaches, moutons et chèvres), l'élevage des porcs et des volailles, constituaient l'essentiel de leurs travaux. Les travaux pénibles étaient faits avec des bœufs - car on ne connaissait pas encore l'usage du collier et de la sous-ventrière pour l'attelage normal des chevaux. Deux ou trois fermes (et sûrement une partie de celles de Jh. Cuzin) devaient exister en Crapon, bâties par les romains (des manses) et ce sont vraisemblablement les restes des habitants de l'une de ces maisons qui furent retrouvés par Marcel Rat - avant la seconde guerre - à l'est de la ferme Mortamis (aujourd'hui Gayvallet) dans des tombes mérovingiennes. Dans la vallée de l'Ozon il devait y avoir l'amorce de notre village actuel dans le quartier de Sibelin.

Le commerce des produits agricoles se restreignait aux marchés ruraux de Vienne et Saint-Symphorien - d'où les paysans rapportaient quelques livres d'argent ou quelques deniers. Sous Charlemagne la livre valut 240 deniers, mais des transformations successives de l'argent (on dit aujourd'hui dévaluations) en réduisirent progressivement la valeur.

Aucun document ne permet de dire si notre rivière d'Ozon animait déjà quelques moulins. On peut toutefois supposer que notre région située à mi-chemin de Vienne et de Lyon, fut parmi les premières à bénéficier de l'invention des moulins à eau qui se situe dans le premier millénaire.

Ballotté donc entre des puissances politiques incertaines, mouvantes, soumis spirituellement et temporellement aux puissances religieuses, seules modestement instruites, mais parfaitement présente tous les jours, tel fut le sort de notre petit Sérézin - entièrement agricole bien-sûr - dans ce premier millénaire.

## Sérézin terre d'empire durant trois siècles (1032 - 1349)



Théoriquement, Sérézin fut terre d'Empire pendant trois siècles, tandis que Vernaison, par exemple, en ce temps-là, les mariniers du Rhône, crier "Pire" ou "Yaume", pour guider le barreur au gouvernail des bateaux qui circulaient sur le fleuve.

Mais l'autorité de l'Empereur de Germanie sur notre région fut plus nominative que réelle et n'empêcha pas une fois, en deux siècles, les dix guerres entre Savoyards et Dauphinois. Quelles furent les causes de ces guerres ?

Rodolphe III, qui céda son royaume à Conrad le Salique, avait pour femme Hermengarde. Il lui donna en dot, en 1011, le Comté du Viennois. Hermengarde fit don de ce Comté, en 1029, à l'Eglise de Vienne, dont l'archevêque s'appela Brocard. Avant de mourir, ce dernier partagea le Comté du Viennois entre Humbert aux blanches mains et le Comte d'Albon, réservant toutefois la ville de Vienne à l'autorité de l'Eglise de cette ville. Humbert aux blanches mains fut une des souches des Comtes de Savoie, tandis que le Comte d'Albon fut celle des Sauphins. L'un et l'autre, puis leurs successeurs, furent donc, à la fois, vassaux des Empereurs de Germanie et vassaux de l'Eglise de Vienne.

En principe, ce fut notre petite rivière d'Ozon qui fit la limite entre les terres des Comtes de Savoie et celles des Dauphins ; mais il y eut, çà et là, des enclaves, donc des sources de conflits, qui s'ajoutèrent à d'autres plus sérieuses. Spirituellement, tout ce qui était sur la rive gauche de l'Ozon, comme Ternay (donc Sérézin qui en dépendait) était du diocèse de Vienne, tandis que tout ce qui était sur la rive droite, comme Feyzin (et Solaize qui en dépendait), était du diocèse de Lyon. Des conflits surgirent là encore car certaines communautés, comme Saint-Symphorien s'étendaient à droite et à gauche de l'Ozon.

En vérité, les six guerres entre Savoyards et Dauphinois ne furent pas provoquées par les conflits qui s'élevèrent à cause des enchevêtrements de propriétés dans notre région. Ils eurent des causes plus graves et se rapportèrent à la possession de terres situées en Embrunnais, en Gapençais, en Grésibaudan, en Faucigny. Il y eut des luttes sanglantes entre 1140 et 1165, 1282 et 1286, 1289 et 1293, 1293 et 1314, 1324 et 1337, et même en 1352, alors que le Dauphiné était devenu définitivement français grâce au don volontaire fait au roi de France par le Dauphin, Humbert II.

En 1291, une conférence en vue de la paix, débuta à Notre-Dame de Limon, entre le Dauphin Humbert Ier, le Comte de Savoie Amédée le Grand, les Archevêques de Vienne et de Lyon. Elle se termina à Saint-Symphorien, dans l'un des deux châteaux du Comte de Savoie. Ce dernier reconnut qu'il était le vassal de l'Archevêque de Vienne, lequel promit de ne pas faire appel au Dauphin pour défendre le château de Pipet, à Vienne. On voit par cet exemple l'in vraisemblable enchevêtrement des propriétés entre tous ces puissants puisque le Comte de Savoie tenait le château de Pipet, dans Vienne, qui était alors aux Archevêques.

En 1325, il y eut encore une réunion à Saint-Symphorien entre le Comte Edouard de Savoie et le prieur du Monastère de Ternay, Hugues de Varey, qui se disputaient des juridictions diverses. Dans "Evocations", n°5, mai-juin-juillet 1967, Me Morel, notaire à Ternay, a rappelé que les comtes de Savoie débordèrent largement sur la rive gauche de l'Ozon en échange de droits accordés en 1253 au Monastère de Ternay. Il a rappelé quelques

conclusions de l'accord intervenu en 1325 auxquelles nous ajoutons qu'il fut convenu que les hommes de Ternay (donc Sérézin) seraient exempts de l'arrière-ban, c'est-à-dire de la levée en masse, et qu'ils ne seraient obligés de s'armer que pour la défense de la ville. Entendons par là, l'intérieur du Ternay de l'époque, c'est-à-dire une vingtaine de maisons.

Il a été dit plus haut que les Empereurs de Germanie n'intervinrent jamais dans les guerres entre Savoyards et Dauphinois.

Bien que le Dauphiné ne fût pas du royaume de France, plusieurs rois s'intéressèrent cependant à ces conflits : Saint-Louis par exemple et surtout Philippe-le-Bel, en 1294, avec le secret espoir de réunir le Dauphiné à la France.

Et c'est ce qui advint, nous l'avons déjà dit, en 1349. Chacun sait que, depuis cette date, le premier fils des rois de France porta le nom de Dauphin.

Après 1349, eut lieu, en 1352, un dernier affrontement entre Savoyards et Dauphinois. Ces derniers ravagèrent Saint-Symphorien mais subirent ensuite une sanglante défaite aux Abrets. Sur intervention du roi de France, le Comte de Savoie céda les terres qu'il possédait en Dauphiné en échange de terres occupées par les Dauphinois dans les régions proches de la Savoie. Ce fut enfin la paix.

Après des siècles de luttes entre Savoyards et Dauphinois, le Dauphiné devint donc définitivement français en 1349. L'Empereur de Germanie, Charles IV, reconnut en 1378, qu'il n'avait plus d'autorité sur notre région, où d'ailleurs ne fut jamais utilisée la rude langue germanique.

## Le Pain de sucre



Revenons aujourd'hui en arrière pour évoquer le Pain de sucre, notre curiosité locale. A dire vrai ce Pain de Sucre n'était pas nôtre puisqu'il était sur Solaize, mais nous espérons que nos voisins ne nous en voudront pas de l'avoir annexé puisqu'il entrerait parfaitement dans la douceur de notre paysage.

Pour que les nouveaux Sérézinois comprennent pourquoi cette colline est encore appelée Pain de Sucre " un nom qui évoque chez les septuagénaires le temps où le sucre était vendu en pain conique enveloppé de papier bleu ",

nous les convions à regarder la carte postale ci-dessous éditée avant 1910.

A gauche de la carte postale, la colline garnie de quelques arbres (c'étaient des amandiers) s'affaisse de 5 à 6 mètres environ puis remonte brusquement de 8 à 10 mètres, c'est-à-dire plus haut la ligne d'horizon. Au faite du tumulus ainsi créé on devine un replat de quelques mètres carrés couvert en partie de buissons. Plus à gauche, le tumulus redescend en pente assez douce à une vingtaine de mètres de profondeur pour se terminer par un plateau herbeux qui avait environ 400 m<sup>2</sup>.

Au-delà de ce plateau, on distingue les collines qui dominent Vernaison, sur la rive droite du Rhône. Mais la carte postale n'est pas assez longue pour montrer, plus à gauche encore, l'extrémité de notre colline qui s'avancé, comme un éperon, entre les voies du chemin de fer, à l'Ouest, et le chemin des Tuillères, au sud. Les deux extrémités de cet éperon (Ouest et sud) étaient constituées par des falaises abruptes d'une quarantaine de mètres de hauteur, aboutissant à peu près au plateau de 400 m<sup>2</sup> cité plus haut. Chacune de ces falaises était faite, sans ordre net, d'une mince couche de terre arable, de graviers, de poudingues souvent en surplomb (ce poudingue était appelé béton bâtard), de grès tendre creusé de trous où nichaient des éperviers. Au pied des falaises gisaient des blocs énormes de poudingues dont les cailloux étaient enserrés dans des milliers de cristaux de quartz. Plusieurs de ces blocs avaient même, si l'on peut dire, une certaine célébrité, car c'étaient ceux qui, s'étant détachés de la falaise ouest vers 1910, avaient pendant quelques heures, obstrué les deux voies du chemin de fer.

C'est donc presque sur l'extrémité de cet éperon de notre colline que s'élevait notre Pain de Sucre - ce cône que nous aimions et qui est représenté sur la carte postale ci-dessus.

Les vieilles cartes d'état-major signalaient que le sommet du tumulus se trouvait à 230 m d'altitude. Comme notre gare est placée à 164 m la dénivellation globale (colline plus Pain de Sucre) représentait donc environ 66 mètres.



Entre les deux guerres M. Pascual, puis M. Jean Favre, commencèrent à grignoter l'éperon dont nous en avons parlé. En 1929, le replat de 400 mètres carrés descendit à plusieurs mètres de son niveau d'avant 1914 et le grignotage du cône commença ainsi qu'en témoignent des photos personnelles. Entre 1962 et 1963, le cône "fondit" totalement en quelques mois sous les coups des bulldozers des entreprises chargées de fournir des millions de mètres cubes de remblai à la Raffinerie de Feyzin, à la Cie du Rhône, aux ponts et Chaussées, et à la SNCF.

Le paysage bucolique qui nous était cher fut transformé en ce paysage lunaire actuel, tourmenté, avec des excavations faites sans ordre, mais dictées par la rentabilité, avec des tas prodigieux de graviers, avec des amoncellements de poudingues inutilisables et de-ci, de-là, des blocs de granit apportant la preuve de constitution alluvio-glacière de notre balme.

Ce Pain de Sucre curieux avait suscité de nombreuses recherches ayant pour but :

1. de déterminer s'il était artificiel ou naturel
2. de déterminer la date de sa construction (s'il était artificiel) et quel avait pu être son usage
3. d'essayer de trouver dans son cône, ou aux abords, des documents archéologiques intéressants.

Tous les historiens qui en ont parlé, Brouchoud, Jean Mayoud (1886), A. Vassy, ont conclu que notre tumulus, ou poype, était une œuvre humaine comme le furent les poypes de Moidieu (38), de Saint Pierre de Chandieu (38), de Givors (69) qui n'existent plus que partiellement.

Acceptons donc l'idée que notre curiosité fut bâtie par les hommes, avec des milliers de mètres cubes de graviers difficilement charriés, bien sûr, mais aussi avec des débris de poteries préhistoriques et de tuiles romaines à rebord.

Qu'ont pu dire les chercheurs sur la date de sa construction et sur son utilisation ?

Brouchoud ne parle pas de date de construction mais croit que le Pain de Sucre était dédié à Mercure, ce Dieu Mythologique de l'éloquence, du commerce et... des voleurs.

Jean Mayoud signale (p 12) que le tertre existait au Xème siècle puisqu'il est appelé Mons Mercurius dans une charte de 924, puis Mons Anticus dans une autre charte de 943.

Il affirme qu'il avait été élevé pour marquer la limite entre les territoires des Ségusiaves et des Allobroges, ce qui signifie en clair, qu'il aurait été fait avant l'occupation romaine.

Comme on a trouvé des débris de tuiles romaines à rebord mêlés aux graviers du tumulus on peut supposer qu'il fut fait en plusieurs fois, ce qui n'est pas impossible.

Vassy signale que ce tertre appelé Tumulus sur la carte ? N'était qu'une motte féodale (donc datant du VI ou VII siècle ap .J-C.) qui devait supporter un donjon de lois.

Le Dr Saunier pense que notre Pain de Sucre pouvait être à la fois un observatoire et un lieu pour signalisation par feux correspondant avec les poypes voisines comme celle de Givors.

Que conclure devant ces hypothèses : Temple, limite territoriale, observatoire ou télégraphe rudimentaire ? Nous ne saurions choisir l'une plutôt que l'autre. Aujourd'hui nous voudrions demander aux lecteurs de regarder à nouveau la vieille carte postale et de voir qu'il y avait une vigne et des arbres fruitiers sous le tumulus ainsi qu'à sa droite. Il n'est pas difficile d'imaginer que ces terrains maigres étaient travaillés à la main et qu'on les atteignait difficilement par un chemin malaisé, caillouteux, situé d'ailleurs à l'emplacement de la route goudronnée qui monte à Solaize.

Ce Pain de Sucre amusant, dominant notre village, était le point rêvé des tranquilles promenades dominicales et en été on y cueillait de minuscules œillets carmines, de gracieuses immortelles et des chardons assez gros pour imaginer que c'étaient des carlines des Alpes.

Au moment des crues du Rhône, le Pain de sucre était l'observatoire idéal, pour regarder la plaine envahie par les eaux d'où émergeait, au nord, la guinguette de La Pagantière, tandis qu'au sud, une petite mer s'étalait jusqu'à Givors.

Que ces souvenirs apparaissent puérils à l'heure de la civilisation dit technicienne ils n'en demeurent pas moins dans le cœur des vieux Sérézinois qui ont vu s'effacer de leur horizon quotidien l'un des attraits de leur village.

## Le Vieux Château



En 1349, nous sommes en pleine féodalité. Il y a des grands seigneurs de qui dépendent de petits seigneurs. Les uns et les autres ont leur château. Au début de la féodalité, ce furent des château-forts puis vint l'époque des châteaux de plaisance de la Renaissance, après les guerres royales en Italie. Notre vieux Château de Sérézin date de la Renaissance.

Il est situé, chacun le sait, au bord d'un canal de l'Ozon. Avant 1842, date de la construction de la route de Saint-Symphorien, on y arrivait par l'un des trois chemins de Ternay à Saint-Symphorien, en passant au quartier de la Croix. Ce chemin était celui qui passait devant la ferme Joseph Cuzin, ensuite sur la place publique qui n'existait pas encore, puis rue des Cardoux ; il passait enfin au milieu de l'usine Giroud qui ne fut construite qu'après 1870 (Igol actuellement). Après le château, il continuait sur la rive gauche du canal jusqu'en face du chemin de Fond Bourse pour remonter en Crapon.

On suppose que ce château fut bâti vers 1540 par Louis de Varre, seigneur de Bonces et de Sérézin, qui fournit un dénombrement à cette date pour la terre de Sérézin, acquise du domaine royal.

Grâce à l'obligeance d'un des huit locataires actuels, M. Carnino, nous avons pu visiter en détail. Mesurant 15 m sur 12 environ, il comporte des murs de 0,60 m, faits de galets ronds, de débris de tuiles, de schistes sériciteux et de mollasses.

Les encadrements des fenêtres et les meneaux qui existent encore sont en mollasse mais l'encadrement de la porte d'entrée sur la petite cour, ainsi que les escaliers sont en calcaire, provenant sans doute des carrières de Couzon étant donné l'abondance des coquillages incrustés. Les plafonds de l'entrée, des paliers d'escaliers et d'une pièce à droite sont des croisées d'ogives caractéristiques de ce début de la Renaissance.

Les plafonds des autres pièces, petites actuellement à cause des séparations par des briquetages, sont en poutres et solives apparentes, à la Française. Sur une poutre, dans la pièce de droite, on repère encore des ornements floraux en rose et blanc sur fond marron.

Dans la même pièce, l'une des portes comporte aussi des ornements floraux de même teinte, enveloppant des têtes de dieux. Jusqu'au deuxième étage, l'escalier, très doux, a environ 1,50 m de large et de larges paliers rectangulaires ; les structures de soutènement de cet escalier sont toutes en calcaire et sur chaque pierre apparaît nettement le repère du constructeur, en l'occurrence un U.

Après le 2ème étage, la largeur de l'escalier diminue de moitié et les poutres du toit couvert de tuiles rondes apparaissent à nu. Il est très vraisemblable d'ailleurs que cette partie du château est la plus récente ensuite de la réparation qui dut être effectuée après un incendie qui l'abîma, il y a 150 ans environ. Sans aucun doute, l'immeuble était légèrement plus élevé qu'aujourd'hui et dominé par des échauguettes aux toits arrondis et pointus.

Deux seulement de ces échauguettes existent encore au Nord, encore ont-elles été tronquées - alors qu'il devait y en avoir aux quatre coins du château.

Bien entendu, l'immeuble repose sur des caves largement voûtées qui devaient être beaucoup plus profondes à l'origine. Tout autour du château se pressent de vieux bâtiments à usage de ferme ou locatifs, avec portes et portail au sommet arrondi. L'ensemble seigneurial comportait aussi un moulin qui fonctionnait encore au

moment de la première guerre (chez David) et qui a été complètement transformé pour les besoins de l'usine A.G.I.R. où l'on fabrique des insecticides.

En 1557, le château fut vendu par les commissaires de la paroisse de Sérézin, distraite du mandement de Saint-Symphorien, à Claudine de la tour, veuve d'Etienne Castel, lieutenant au baillage de Vienne et ce pour le prix de 300 livres tournois.

En 1617, châteaux, terres et artifices devinrent propriété de noble Claude Brosse qui les revendit en 1625 à noble Pierre de Fenouil, avocat général au parlement des Dombes.

Au temps où Claude Brosse et Pierre Fenouil étaient propriétaires du château, et des terres sérézinoises, l'administration de ces biens fut confiée respectivement à Louis Truffon et à François Guiart qu'on appelait alors les châtelains. Ajoutons que ces propriétés sont inscrites au parcellaire de 1698 sous les numéros 176 et 178 pour une redevance, sans doute fictive, de 20 sous.

Noble Claude Raymond, procureur au baillage de Vienne, fut le cinquième propriétaire du château et des terres du domaine, démembrées de Saint-Symphorien et qu'il honnora le 16 mars 1714.

Le sixième propriétaire fut Blaise Reynod, capitaine de cavalerie. Il eut pour châtelains ( ou régisseurs ) Blaise Démonet ( 1735-1745 ) et François Cuzin, notaire royal à Saint-Symphorien ( 1738-1751 ). Blaise Reynod céda ses propriétés en 1755 à Jean-André Gairal dont la famille était originaire d'Espagne. Un Gairal de la Sierra était venu en France avec les gardes Wallonnes, armées alliées aux troupes de Louis XIV, au moment des guerres de la succession d'Espagne.

Jean-André Gairal, le septième propriétaire, vécut à Sérézin, au château. On trouve sa signature, en 1761, dans l'acte de mariage d'Etienne Vacalut et d'Isabeau Poulet, domestiques au château.

En 1757, il fut présent aux funérailles de sa mère, Laurence Giraud, épouse du maître Jean-Baptiste Gairal qu'on inhuma dans la chapelle Notre-Dame, c'est-à-dire dans la vieille église ( maison Clamaron ).

En 1764, il assista aux obsèques de son père, bourgeois de Lyon, décédé à 84 ans, et qu'on inhuma lui aussi dans la chapelle Notre-Dame.

Ce Jean-André Gairal, seigneur de Sérézin et du marquisat de Saint-Symphorien d'Ozon, naquit en 1709. En 1756, il épousa Louise de Bourassé, fille de Jean de Bourassé ( conseiller du roi, contrôleur général de l'extraordinaire des guerres, général des vivres de la marine ) et de Louise Agnès Loyson d'Alençon, tous deux résidant à Tours.

A la date de son mariage, en 1756, Jean-André Gairal était conseiller, secrétaire du roi près de la cour des monnaies, seigneur engagiste du marquisat de Saint-Symphorien d'Ozon, Simandres et Sérézin. Etaient engagistes les seigneurs ayant acquis des domaines royaux mais avec faculté perpétuelle de rachat par le roi.

De son mariage avec Louise de Bourassé naquirent sept enfants dont aucun n'est inscrit à l'état civil de Sérézin.

1) Jean-Louis-Hector ; 2) Jean-André, qui fut avocat à Paris ; 3) Marie-Louise ; 4) Jean-Jacques-Louis, surnommé Simandres, qui fut nommé adjoint à l'agent municipal de la commune le 22 Fructidor de l'an IV ( 1796 ) avec cette appellation " Citoyen Gairal " . Il exerça cette fonction jusqu'en 1808 ; 5) Jean-André-Marie, qui fut avocat à Paris et qui donna sa démission pendant la révolution de 1789. Etant à Lyon, en 1793, au moment de la révolte de la ville contre la convention, il fut fait prisonnier ; enfermé dans les caves de l'Hôtel de ville, il s'évada grâce à la complicité de l'obédiencier qui lui confia sa bourse. Caché au château de Sérézin, dans une armoire, il échappa aux recherches des armées républicaines. Son fils, latiniste distingué, docteur en droit, professeur de droit international, participa plus tard à la création des facultés catholiques de Lyon. Son petit-fils, Eugène, mari de Madame Gairal de Sérézin qui vit encore à Solaize, chemin de Feyzin, participa, avec le docteur Saunier d'Heyrieux, aux fouilles du Pain de Sucre ; 6) Jeanne-Elisabeth ; 7) Aventin, qui mourut en mer en se rendant en Amérique.

En 1775, un édit royal ayant rattaché la Cour des monnaies de Lyon au parlement de Metz, Jean-André Gairal, seigneur de Sérézin, en fut nommé conseiller, secrétaire du roi, comme membre de ce parlement. Il ne quitta pas pourtant Sérézin tout à fait puisqu'on retrouve sa signature en 1776 au mariage de Philippe Viviant et de Marguerite Jocteur.

En 1778, sa femme, Louise de Bourassé, mourut à Sérézín, où elle fut inhumée. Il décéda 13 ans plus tard, en 1801, à 83 ans, à Sérézín, où il fut aussi inhumé.

Leur tombe commune, construite dans le minuscule cimetière d'alors, fut transférée, vers 1875 dans la nouvelle nécropole et c'est là qu'on peut la voir, encore aujourd'hui en entrant, à droite. Tout en haut de la pierre tombale apparaissent encore une partie des armoiries de la famille que nous avons dans le n°3 d' "Evocations " de 1996, page 94. La devise de la famille était la suivante : " Toujours ardent, bien que blessé ".

Des sept familles qui vécurent au château, seule celle des Gairal de Sérézín eut des armoiries qu'on ne retrouve nulle part au Vieux-Châteaux.

Pour être aussi complet que possible, ajoutons que Jean-André Gairal fut député de l'élection de Vienne, comme représentant la noblesse, à l'assemblée des trois ordres, le 10 septembre 1788, à Romans (Drôme).

Chacun sait que c'est l'assemblée de Romans qui accepta la première le vote par tête qui devait s'imposer aux états généraux de 1789, malgré la résistance du roi qui désirait le vote par ordre. Une partie de la noblesse du Dauphiné protesta violemment contre cette décision de Romans ; mais Jean-André Gairal ne fut pas parmi les protestataires.

Rien d'extraordinaire ne se passa à Sérézín après le 14 juillet 1789, alors qu'il y eut des remous sérieux à Ternay. Mais comme tous les autres nobles, Jean-André Gairal de Sérézín dut se faire appeler Gairal tout court puisque les titres nobiliaires furent abolis le 19 juin 1790, en attendant leur rétablissement sous l'empire. C'est dans ce simple nom de Gairal qu'on retrouve le septième propriétaire du château, à l'acte de mariage de sa petite-fille Louise-Marie, fille de Jean-André (n°2), avec Louis Vianer, en 1799 (An VII).

Plus tard, en 1832, au répertoire des bâtiments de Sérézín, on ne retrouve aucune présence des Gairal dans la commune. Château, moulin et terres sont devenus propriété de Mittifiot Alexandre, de Solaize, descendant d'une très vieille famille de la région. En 1691, en effet, on trouve un Mittifiot au parcellaire de Sérézín pour une terre en Crapon ; en 1774, un Mittifiot est présent à Sérézín au mariage Challan-Buttion ; en 1782, Pierre Mittifiot acquiert des terres du président Le Blanc et d'autres de Claude de Pupil, ancien ferratier de Saint-Etienne, devenu seigneur de Moins, Corbas et Saint-Symphorien d'Ozon.

Aujourd'hui, notre vieux Château est encore la propriété des Mittifiot, plus connus sous le nom de Mittifiot de Belair ou plus simplement de de Belair.

Ainsi donc, en 425 ans environ, le château de Sérézín a été la propriété de 8 familles : les de Vvre, les de la Tour, les Brosse, les de Fenouil, les Raymond, les Reynod, les Gairal, les Mittifiot-de Belair.

Aucun document (pour l'instant) ne peut permettre de penser qu'il fut autre chose qu'un lieu de plaisance de familles aisées vivant en bons termes avec la centaine d'habitants du village. Son intérêt historique n'est certes pas de premier plan, mais c'est avec joie qu'on assisterait à la plus modeste des rénovations.

# Noble Claude Brosse



Nous avons donné la liste des propriétaires successifs du vieux château parmi lesquels Noble Claude Brosse fut le troisième. Une rue de notre village porte son nom.

Pourquoi ? Parce qu'il convenait d'honorer le " Syndic de villages ", défenseur du Tiers Etat.

Fils de Pierre Brosse et de Claudia Quincieu, il naquit à Anjou (Isère). Son activité au profit des humbles commença en 1588 avec sa nomination de Syndic des communautés dauphinoises.

Chacun sait qu'à cette date sévissaient les guerres entre catholiques et protestants.

Ces guerres, qui commencèrent en 1551, avaient accru le fardeau de la taille, cet impôt déjà très ancien.

Rappelons :

1. Que seuls les roturiers payaient la taille.
2. Que les terres acquises aux roturiers par les nobles et le clergé devenaient automatiquement exemptes de taille.
3. Qu'en Dauphiné, la taille ne pouvait être imposée sans le consentement des trois ordres (Noblesse, Clergé et Tiers Etat réunis) qui en déterminaient l'importance (Acte de transport du Dauphiné à la France, 1349).

Rappelons aussi que cet impôt portait le nom de la taille parce que ses collecteurs marquaient sur une taille de bois ce que donnaient les roturiers. Nous connûmes jusqu'en 1914 un système de contrôle analogue chez les boulangers dauphinois et sérézinois, qui marquaient au couteau, en chiffres romains, sur une " houche " double (une pour eux, une pour les clients), les quantités de pain vendues.

Avant même que commencent les guerres de religion - sous François Ier - le Tiers Etat de notre Dauphiné avait demandé, devant les exigences de plus en plus grandes :

- 1- L'égalité pour tous devant les tailles.
- 2- Que tous les biens fussent cadastrés.
- 3- Que la liste des exemptés de taille et des roturiers fut établie d'une façon ferme.
- 4- Que la taille fut applicable au fond de terre lui-même, sans être personnelle.

Quatre demandes, qui, on le voit, situaient l'état d'esprit de justice de nos aïeux.

Dans un livre remarquable intitulé " La réforme et les guerres de religion à Vienne ", l'abbé Cavard a souligné tout ce qui fut fait en Dauphiné pour que l'essentiel de ces demandes soit satisfait avant l'ultime et courageuse intervention de Noble Claude Brosse, Sérézinois.

Il signale en particulier le patient travail de Jean du Bourg, premier consul viennois et juge archiepiscopal, ses interventions aux états généraux de Blois (soutenu par le libéral archevêque de Vienne, Pierre de Villars). Il signale encore que Jean du Bourg organisa à Vienne, en 1579 une réunion des délégués communaux du bailliage. A cette réunion, on vit, par exemple, deux délégués de Saint-Symphorien d'Ozon, les sires Burlet et Mayenson, et deux délégués de Communay, les sires Jacques Albert et Annemond Ancien, venu les uns et les autres apporter des renseignements oraux sur l'état de leur communauté.



L'abbé Cavard signale aussi qu'après la mort de Jean du Bourg, en cette même année 1579, d'autres Viennois reprirent le flambeau : Nicolas Arduin, consul de Vienne, et Jean des Vignes, consul de Vienne, qui l'un et l'autre présentèrent au parlement du Dauphiné les mêmes demandes que Jean du Bourg.

Pour obtenir qu'elles soient satisfaites, la tâche à accomplir était énorme mais le climat général était devenu meilleur parce que l'avènement de Henri IV semblait avoir amené la fin des guerres de religion. Comme on l'a dit plus haut, ces guerres avaient alourdi la dette royale qui se montait en capitale à 300 millions de livres, alors que le budget n'était lui-même que de 23 millions de livres, dont 12 millions de livres d'intérêts.

Tout le monde sait que Sully, le sage ministre du nouveau roi (rappelons-nous : pâturage et labourage sont les deux mamelles de la France), voulut donc d'abord économiser pour éponger les dettes. Il réussit à diminuer de 6 millions les intérêts à payer et fit remise d'un certain nombre d'arrérages de taille.

Mais noble Claude Brosse voulait plus que cela. Il voulait tout ce qui a été énuméré plus haut et que soit revus avec soin la liste excessive des nobles et des exemptés de la taille.

Pour cela, il demanda aux communautés dauphinoises de rédiger des cahiers de doléances pour montrer l'envahissement des terres et des biens roturiers par les nobles anciens et récents.

Et ce sont ces demandes que notre noble Claude Brosse devait refaire à son tour, avec vigueur, à partir de 1588 devant le parlement de Paris.

A cette époque, à Sérézin par exemple, les nobles même non résidants, et ils étaient nombreux, possédaient plus de 1000 bicherées contre 850 environ pour les roturiers. Ces 1000 bicherées étaient exemptes de taille, parce que nobles, tandis que les 850 bicherées roturières payaient 18 livres, 19 sous, et 8 deniers ¼.

Dans le mandement de Saint-Symphorien - Solaize les cahiers insistèrent sur le fait que les habitants étaient " oppressez comme une gaufre entre deux fers " et indiquèrent les propriétés exemptes appartenant à des données de gentilshommes, et à des nobles absolument inconnus des populations.

Très au courant donc des situations nobles et paysannes, noble Claude Brosse intervint vigoureusement en 1614 au parlement de Paris ainsi qu'en fait foi le procès-verbal de cette assemblée.

Vingt ans plus tard, en 1634, (les réclamations ont rarement satisfaction tout de suite), l'arrêt de Fontainebleau donna partiellement satisfaction à ses interventions :

1. En déclarant les tailles réelles en Dauphiné, c'est à dire applicable aux biens roturiers acquis par les nobles et le clergé.
2. En soumettant à perpétuité tous les fonds roturiers aux impôts.
3. En ordonnant qu'il soit dressé un cadastre de tous les biens sans nul égard à la qualité des personnes possédantes. On voit que ces décisions royales n'instituaient pas l'égalité devant la taille et laissaient un privilège à la noblesse et au clergé qui ne disparaîtra qu'un siècle et demi plus tard, dans la nuit du 04/08/1789.

Un règlement royal de 1639 confirma l'arrêt de Fontainebleau.

La victoire de noble Claude Brosse ne fut donc pas complète. Mais le règlement de Fontainebleau ayant ordonnée la révision des feux, c'est à dire l'inscription des propriétés foncières et des immeubles sur un registre communal, celle ci commença aussitôt.

A Sérézin cet inventaire fut fait en une trentaine d'année par deux paysans sérézinois : Benoist Metral et Laurent Dhières, sous l'autorité du châtelain (ou régisseur du château) François Guiart. En 1698 le travail fut accepté par le vi-bailli de Vienne.

C'est à cet inventaire, appelé parcellaire, que nous avons fréquemment recours pour donner des renseignements sur notre village vers 1700.

Nous avons entendu souligner la persévérance et la générosité de noble Claude Brosse qui, bien qu'appartenant à une classe privilégiée, mena le combat contre les privilèges. Et c'est bien pour cela qu'il méritait que son nom fût donné à l'une des modestes rues de notre petit village.

# Situation de Sérézin entre 1450 et 1782



Dans un recueil de notes historiques et géographiques sur le département de l'Isère, intitulé "Chez nous" et publié par le chanoine J-B Lanfrey, en 1930, grâce à "La croix de l'Isère", nous apprenons que 2 familles de Sérézin avaient payé l'impôt en 1448 tandis que 10 en avaient été exemptées. Ce total de 12 familles vivant sur notre sol est certainement exact, mais on ne peut dire combien d'habitants cela représentait car les domestiques et les hospitalisés n'étaient pas comptés.

On voudra bien remarquer le nombre élevé de familles exemptées d'impôts. Il en fut ainsi dans toute la région où la peste avait durement sévi, ayant fait par exemple mourir 50 personnes à Moins en 1439 et 60 en 1442. La misère devait être alors très grande et les impôts difficiles à payer.

Deux siècles et demi après, en 1696, on sait que notre village comptait au moins 112 habitants, et ce toujours d'après le chanoine Lanfrey qui a relevé ce nombre dans les documents donnés par la direction des impôts, laquelle ne comptait alors ni les étrangers, ni les domestiques, ni les hospitalisés. Ceux-ci ne devant pas être très nombreux, on peut considérer que la population de notre village devait être, au plus, de 130 habitants.

Voici maintenant des renseignements puisés dans ce document capital qu'est le parcellaire de notre commune, rédigé en 30 ans, nous l'avons dit et accepté en 1698 par le Vi-Bailli de Vienne.

Pour essayer d'être clair, nous avons reproduit sommairement le premier plan cadastral de la commune établi en 1831. Sur ce plan, nous avons reporté les numéros des immeubles inscrits au parcellaire de 1698, puis à celui de 1782, avec les noms des propriétaires à ces deux dates ; quelques fois, nous avons pu ajouter le montant de l'imposition en 1698.

Les noms des lieux ayant changé au cours des années, nous ne garantissons pas l'exactitude des informations qui vont suivre.

72 - En Tupinet - 1698. - Maison, moulin, artifice . 16 sous, à M. Mathieu de lion ; en 1782 à M. Levent. Aujourd'hui annexe A.G.I.R.

134 - En Banbourru - 1698. - Maison à Michel Panze. 8 deniers. En 1782 à Michel de Chantoire. Aujourd'hui vieille ferme de la Sarrazinière.

135 - 136 - 137 - En Banbourru - 1698. - Maisons à Catherine Viaspre. 1 sou 4 deniers 3/8. En 1782 n° 135 à Barthélemy Buthion. En 1782 n° 136 à Duverdier. Aujourd'hui vraisemblablement ferme Jh. Cuzin et chez Mme Candallero.

138 - A la Croix des Rameaux - 1698. - Maisons à Catherine Viaspre. 6 deniers 7/12. En 1782 à Duverdier. Aujourd'hui à L.Amalvict.

139 - A la Croix des Rameaux - 1698. - Maison à Philippe Seillon, 1 sou 3 deniers ¾. En 1782 à Claude-Dominique Dhières. Aujourd'hui à M. Acchardi.

140 - A la Croix des Rameaux - 1698. - Maison à Henry Dhières qui devait être le procureur fiscal, c'est à dire le percepteur des impôts, 4 sous 8 deniers 2/3. En 1782, à Claude-Dominique Dhières. Aujourd'hui à M. Gaudenèche. C'est dans cette maison que naquit l'Abbé Claude Dhières, dont le portrait se trouve sur un vitrail de l'église, dans le chœur, à droite.

141 - A la Croix des Rameaux - 1698. - Maison à M. de Fontaine, 3 sous 1 denier 3/8. En 1782 à M. de Fontaine. Aujourd'hui ferme Joseph Hours.

142 - A la Croix des Rameaux - 1698. - Maison à Pierre Besager, 4 deniers 1/3. En 1782 à Claude-Dominique Dhières. Aujourd'hui vraisemblablement maison Pierre Roux.

144 - A la Croix des Rameaux - 1698. - Maison à Légur Foreau, 2 sous 3/8. En 1782 à André Buthion. Aujourd'hui à Jean-Marie Védrenne.

149 - A la Bachasse - 1698. - Maison à Simond Valantin. En 1782 à Gairal de Sérézin. Aujourd'hui, ne doit plus exister.

152 - A la Bachasse - 1698. - Maison à Michel Panse. En 1782 à Michel de Chantoire . Il ne nous a pas été possible de situer la Folathière.

165 - A Sanssou - 1698. - Maison à M. de Veurey. En 1782, au Marquis de la Chaize. Aujourd'hui maison de Delorme Jean.

Rappelons que la famille de la Chaize a fourni le confesseur de Louis XIV, le Père la Chaize, nom donné à un cimetière de Paris où le Père la Chaize a été inhumé.

174 - Les Boissières - 1698. - Maison Pin. En 1782 à Gilibert Jayet. Le lieu-dit " les Boissières " n'a pu être déterminé fermement. Peut-être s'agit-il du lieu où l'on pouvait voir encore, avant la première guerre, une maison à moitié démolie, en face de l'ancienne école laïque de filles.

176 - Les Brosses - 1698. - Maison, moulin et artifice (2) à Noble Claude Brosse. En 1782 à Gairal de Sérézin. Aujourd'hui à la famille Roche.

178 - En Bayard - 1698. - Maison, moulin et artifice (2) à Noble Claude Brosse, 20 sous. En 1782, à Gairal de Sérézin. Aujourd'hui Vieux Château à Mitiffiot de Bélair, à l'usine A.G.I.R., à Mme Descaillots.

189 - Au Sibelin - 1698. - Maison à Benoît Lombard. En 1782 à Gairal de Sérézin. 190 - Au Sibelin - 1698. - Maison à Pierre Dargoin. En 1782 à Gairal de Sérézin.

190 – Au Sibelin – 1698 – Maison à Pierre Dargoin. En 1782 à Gairal de Sérézin.

191 - Au Sibelin - 1698. - Maison à Jean Garrel. En 1782 à Gairal de Sérézin.

192 - Au Sibelin - 1698. - Maison à Floris Dumond. En 1782 à Claude Eparvier.

193 - Au Sibelin - 1698. - Maison à Claude Dumond. En 1782 à Claude Eparvier.

197 - Au Sibelin - 1698. - Maison à Jean Garrel. En 1782 à Claude Viollet.

L'enchevêtrement actuel des maisons de Sibelin ne nous permet pas de donner les noms des propriétaires de ces vieilles maisons en 1969.

Une fois encore, nous disons que les renseignements ci-dessous sont donnés avec réserve, car nous avons la certitude qu'il y a quelques erreurs. Les n° 176 et 178, par exemple, indiquent que Claude Brosse est propriétaire de ces deux moulins. Or, en 1698, le seigneur de Sérézin était Pierre de Fenouil.

La mutation n'avait donc pas été faite au parcellaire. D'autre part, il apparaît qu'une des maisons de la Croix des Rameaux n'est pas mentionnée au parcellaire : celle qu'habitent actuellement Mme et M. Béroud. Peut être sa construction n'était-elle pas achevée ?

En gros, il y avait donc vingt-quatre maisons regroupées surtout à la Croix des Rameaux et au Sibelin, c'est à dire le long des chemins allant à Saint-Symphorien. C'est dans ces vingt-quatre maisons que vivaient les 130 habitants de Sérézin. Ils avaient une église (maison Clamaron, rue Claude-Brosse) dont nous avons noté l'emplacement par un point, près du n°174. Elle n'avait que 57m<sup>2</sup> mais on conçoit que cette surface était suffisante pour si peu d'habitants.



siècle). Une cloche datée de 1601 (sinon de 1501), gravée en style gothique, provenant de la vieille église, a existé jusqu'en 1886 et a été signalée par M. Girard, Conservateur des antiquités et objets d'art de l'Isère.

Le parcellaire de Sérézin, commencé vers 1660, signale l'existence de l'église. Trois faits donc qui permettent de dire que cette vieille église n'est pas loin d'avoir 400 ou 450 ans.

Elle était consacrée à saint Maurice. Elle avait 57 m<sup>2</sup> et cette surface réduite suffisait pour les 120 ou 150 habitants qui vivaient au village entre 1600 et 1800, même quand ils étaient 81 ou 83 à communier à Pâques comme l'a signalé le vicaire Beaulieu en 1780. La porte d'entrée de l'église était à l'ouest et le cœur à l'est. La cure était à angle droit de l'église. Le cimetière était tout à côté et était régulièrement inondé car, dit le vicaire Rousset Pécolière en 1777 "le pré de la cure a l'eau conjointement avec ceux de Madame de la Chaize, tous les dimanches depuis 4 heures du matin jusqu'à 11 heures, et il y a 3 biollières ? qui journent ? l'eau". Une pierre tombale, extraite du cimetière, existe dans la cour de la maison Clamaron ; comme cette pierre n'a pas d'inscription, il est possible d'en tirer un enseignement.

Certains défunts étaient inhumés dans l'église ou dans la chapelle. Ce fut le cas, en 1757, de Laurence Giraud, en 1764 de J.B. Gairal, mère et père du seigneur de Sérézin, en 1744 de Marie Poncet, première femme de Claude Dhières, procureur fiscal.

## **DEPENDANCE CULTURELLE**

Cette petite église était une " annexe " du Monastère des moines de Cluny à Ternay, lesquels avaient été confirmés dans leurs droits spirituels sur Sérézin, en 998, par le roi Rodolphe ?, dit le Pieux et le fainéant. Les moines s'absentèrent longuement pendant les guerres de religion, puis revinrent périodiquement jusqu'à la Révolution de 1789. Après cette révolution, l'annexe dépendit du curé de Ternay, de la Fabrique et même du conseil municipal de cette commune. On verra plus loin les inconvénients de ce système qui n'était pas adapté à l'indépendance civile de Sérézin acquise en 1795.

Jusqu'à la Révolution, le " desservant " de Sérézin dépendait financièrement du Prieur du Monastère, lequel, présent ou non, percevait des sommes importantes. Sur ces sommes, il donnait " la portion congrue " au desservant d'où des incidents comme ceux qui opposèrent, en 1733, le desservant de Montrou au Prieur Paul de Sautereau. Plus tard, en 1777, le desservant Rousset-Pécolière manifesta son mécontentement en écrivant dans le registre d'état-civil : " inventaire de ce qu'il y a à la cure : une garde robe fermant à clef, un redressoir, une mauvaise paillasse avec un mauvais matelas, sans traversin, un peu de bourre de bœuf dans une toile peinte qu'on peut mettre sur un sofard et finalement (ce qui ne serait bon que pour le feu), une planche qui semble avoir été une table et deux morceaux de fauteuil, le tout bon pour faire des cendres ".

Le desservant avait-il d'autres ressources que la " portion congrue " versée par le Prieur ? On peut le penser puisque Rousset-Pécolière signa dans ses registres d'état-civil de 1777, un reçu de 18 livres versées annuellement à la cure de Sérézin par Millot, de Feyzin. En 1778, il signala qu'il avait été payé de ses honoraires et de ses cierges à l'issue de l'enterrement d'un enfant Buthion .

Nous ne saurions dire si des améliorations furent faites à l'installation de la cure. Toutefois, en 1782, le vicaire Beaulieu signala qu'on avait fait faire une porte de communication entre la cure et un potager.

Deux ans avant, en 1780, de nombreux achats furent faits, mais pour l'église, aux dépens du Prieur ; Il en fut de même en 1783 et le vicaire Beaulieu en dressa la liste sur les registres d'état-civil. Son successeur Hugues Vialle, put ainsi, en fin d'année, faire l'inventaire des objets du culte qui étaient assez abondants et en bon état, sauf les écoles . Il signala aussi de nouveaux achats faits au dépens du Prieur, de la Communauté et du Luminaire .

## **PENDANT LES GUERRES DE RELIGION**

Il ne semble pas que la petite église de Sérézin souffrit des guerres de religion. En 1560 et 1590, les troupes protestantes des Barons des Adrets, les troupes catholiques de Maugiron, les troupes de Ligueurs, des compagnies de mercenaires suisses ou espagnols, occupèrent alternativement Saint-Symphorien et Ternay, les quittèrent, y revinrent. On peut penser qu'il y eut quelques jours sombres à Sérézin placé à mi-chemin de nos voisins. Signalons qu'un certain capitaine Sérézin, du parti catholique, fut blessé en 1562, lors de l'attaque de Vienne par le Baron des Adrets, venant de Ternay.



## **LE DESSERVANT, FONCTIONNAIRE DE L'ETAT-CIVIL.**

De 1729 à 1792, les actes d'état-civil furent rédigés par le desservant de Sérézin, ce qui nous permet de dresser la liste de ces desservants : Benoit Boissonnat, 1729, qui fut emprisonné, condamné à quitter Ternay et Sérézin, après sa querelle avec le Prieur Paul de Sautereau - 1730. Prépide - 1732. De Montron - 1735 et 1736. Peyrard, Bresse, Baudrand, Simangeon, Manson, Bolian, Dindy, Bouchard - 1738. Buisson - 1740 à 1744. Moisset, qui mourut à Sérézin à l'âge de 30 ans - 1745. Régnier, Roche et Martin - 1749 à 1764. Gimbert - 1764. Garamunay - 1777. Rousset-Pécolière - 1780. Emery, puis Beaulieu - 1783. Hugues Viallet, qui venait de Condrieu - 1784. Suffet - 1787. Vallet, Garron. A l'occasion de certains décès, baptêmes ou mariages, le desservant était assisté de quelques confrères et c'est ainsi qu'on trouve à l'état civil, en 1745, les signatures de Du Virail, curé de Solaize, en 1764, celles de Gueydan, curé de Saint-Symphorien et de Gilbert, curé de Marennnes, en 1765 celles du frère Chrisostome de Briançon, en 1779 et 1780, celle de Claude Dhière, sous-diacre, natif de Sérézin, en 1780, celle de Rey, vicaire de Saint-Symphorien, Sauveur, vicaire de Solaize, en 1788, celles de Convers, curé de Solaize, de Delluc, vicaire de Saint-Symphorien, de Gamon, vicaire de Ternay.

## **LES FETES RELIGIEUSES.**

Les fêtes religieuses étaient nombreuses dans l'année mais pas toujours respectées malgré l'intensité de la vie religieuse, et ce à cause des travaux des champs. Le 6 décembre 1752, l'Archevêque de Vienne, Guillaume d'Hugues, Primat de Gaules, réglementa les fêtes et en transféra quelques-unes, comme saint Maurice, soit au dimanche précédent, soit au dimanche suivant.

A Sérézin, à l'occasion des fêtes du Très Saint Sacrement, de la saint Vincent, patron des vigneron, de la saint Maurice, patron de la paroisse, avaient lieu des " reinages ". Les paroissiens qui offraient un certain poids de cire pour les cierges et le pain à bénir à volonté étaient nommés rois.

En 1735, par exemple, pour la saint Vincent : premier roi Claude Dhière, deuxième Claude Dhière, troisième roi Laurent Dhière, quatrième roi André Buthion, cinquième roi Thomas Patrin, sixième roi Simon Vignon (un quarteron de cire), les autres 1/2 livre et le pain à volonté.

Cet exemple est extrait des premières pages du registre d'état-civil qui cite aussi qu'en 1732, Ennemond Jayet et Simon Sacrement où Jacques Jayet s'inscrivit en 1738.

## **PENDANT LA REVOLUTION.**

L'exercice du culte catholique fut difficile sous la Révolution et particulièrement de 1791 à 1801. Les prêtres durent prêter serment à la Constitution (loi du 26 décembre 1790).

Ceux qui n'acceptèrent pas furent déclarés " réfractaires " et poursuivis comme tels. De nouvelles mesures furent prises contre eux en 1797 (an V) après une certaine accalmie. On a lu ci-dessus que M. Vallet était curé de Sérézin en 1787 ; il l'était encore en 1789 puis en 1791, mais il y eut aussi cette année le vicaire Bruel. D'après mademoiselle Franclieu, dans son livre intitulé : " La vie de Claude Dhière ", le curé de Sérézin M. Vallet ne prêta pas serment ; mais nous ne savons pas quelles en furent les conséquences. En 1792, M. Vallet était toujours à Sérézin, sa signature était toujours au bas des actes d'état-civil. Toujours d'après Mlle Franclieu, nous savons que Grogard, curé de Chuzelles ; Chantier curé à Lyon venait à Sérézin, 1795, mais nous n'avons pas de documents nous indiquant qu'ils officiaient. Il y eut aussi le curé Jaquier qui obtint l'ajournement de la déportation à cause de ses infirmités et qui fut même relâché. On peut penser que les cérémonies religieuses devaient être irrégulières ; la cure servit d'ailleurs de mairie à cette époque. En l'an V les agents municipaux furent des prêtres : MM. Grogard et Bellin furent témoins au mariage civil de Louise-Marie Gairal avec Vianer, célébré par Joseph Forcheron , maire.

## **ENTRETIEN DE L'EGLISE APRES LA REVOLUTION.**

En l'an XI (1803) le maire Joseph Forcheron et l'adjoint Louis Gairal (lire Gairal de Sérézin) Organisèrent une collecte pour réaliser le carrelage et le blanchissement de l'église et pour compléter une somme de 13 F rapportée en l'an IX par la vente des arbres du cimetière.

En 1836, Joseph Giroud, maire, et Donat, adjoint, firent voter 300 F au conseil municipal pour les répartitions et des installations dans l'église. La même année, une demande d'autorisation de dépense de 1925 F fut adressée au Préfet pour les réparations de l'église.

En 1857, Louis Forcheron, étant maire, le Conseil vota 100 F pour la réparation de la chapelle, et en 1861 le Conseil s'engagea à suppléer aux insuffisances de recettes de la Fabrique pour l'entretien de l'église.

### **QUELQUES QUERELLES**

En 1842, Claude Buthion étant maire et Donat adjoint, le Conseil refusa de participer à une dépense de 3000 F engagée par le conseil municipal de Ternay pour l'entretien de l'annexe de Sérézin. En 1847 (Buthion-Donat), le Conseil protesta contre la Fabrique de Ternay qui n'avait pas entretenu le presbytère " qui fait, dit la délibération, horreur par son aspect de ruine ".

Ainsi, le Conseil de Ternay, comme la Fabrique, continue à considérer que l'église annexe de Sérézin dépendait d'eux, malgré l'indépendance civile de notre village.

### **EMOLUMENTS DU DESSERVANT.**

Après la Révolution, le desservant fut rétribué par la municipalité. En l'an XII (1804), Joseph Forcheron étant maire et Gairal Adjoint, le curé Grogard reçut 150 livres pour venir " biseauter " le dimanche et assurer baptêmes, mariages et enterrements. Ce curé Grogard de Chuzelles, avait figuré sur la liste de prêtres de l'Isère sur lesquels une enquête devait être ouverte pour une éventuelle déportation pendant la Révolution. En 1803, il était curé de Ternay.

En 1843, Buthion Claude étant maire et Donat adjoint, des revêtements religieux furent achetés au curé qui reçut 100 F en 1844 - 46 - 50, un mandat de 50 F en 1852, de 150 F en 1853 et de 430 F en 1855.

En 1861, Louis Forcheron, étant maire, le prêtre reçut 200 F.

### **BIENVEILLANCE, MAIS FERMETE MUNICIPALE.**

En 1852, Buthion Claude, étant maire, la municipalité fit assigner le desservant en justice parce qu'il avait enlevé une rampe d'escalier au presbytère et abattu un noyer. La même année, le Conseil refusa 200 F à la Fabrique " car des sommes, dit la délibération, ont été dépensées à des cérémonies trop pompeuses ". En 1853, même refus à la Fabrique, mais cette fois par 7 voix contre 3, parce que, dit la délibération. " le curé ayant dépensé en futilité ". Un peu après le vote, on signale le départ du desservant.

En 1871. Inauguration de l'église actuelle.

Nous avons souligné qu'il existait une anomalie dans le fonctionnement du culte catholique à Sérézin, depuis la Révolution. Sérézin était commune autonome et pourtant sa petite église restait indépendante de l'église de Ternay, de la Fabrique de Ternay et même du Conseil Municipal de cette commune. Ce fut une source de petits conflits.

En 1865, le Curé de Ternay proposa au Maire de Sérézin, Pierre Devaux la nomination d'un Vicaire pour notre paroisse et pour lequel il demanda une rétribution de 750 F, se décomposant ainsi : traitement annuel 250F, loyer avec jardin 230F, frais culturels 320F. Le Conseil Municipal accepta mais organisa une collecte pour les 230 F de loyer à payer. Le Vicaire fut logé chez Louis Forcheron (où il était en vérité depuis 1863).

En 1866, le Conseil demanda que l'Eglise de Sérézin soit une " succursale " mais cette même année commencèrent les démarches pour la construction de l'église actuelle. Un premier devis fut demandé à l'architecte Lallement de Vienne. Il se monta à 10170 F. Un second devis fut demandé pour l'église avec presbytère. Il se monta à 29400 F. Pierre Devaux, maire, organisa une souscription publique qui recueillit 10317 F. Et l'on fit des comptes pour arriver à 29400 F.

Pierre Devaux, maire organisa une souscription publique qui recueillit 10317 F. Et l'on fit des comptes pour arriver à 29400F.

10317 F de souscriptions reçues, 2000 F de souscriptions encore escomptées, vente de la vieille église 6000 F. 2500 F du Conseil municipal, enfin demande du reste en subvention de l'Etat et de l'Empereur.

En 1867 et 1868, fut débattue la question de l'emplacement de l'église : 1° soit près de la nouvelle place de la Mairie sur des terrains appartenant à Louis Forcheron qui fixait certaines conditions religieuses de cession (exactement à l'emplacement des maisons actuelles Minard, Hehlen et Max) ; 2° soit en bordure de la route

départementale à l'intersection du chemin du Gua (actuellement rue de l'Ozon). Cet emplacement fut retenu. Les 1520 m<sup>2</sup> nécessaires pour l'église et le presbytère furent donnés à la commune par Mittifiot, de Solaize. Ils furent estimés 2000 F et Mittifiot fit remarquer qu'il ne donnerait pas d'argent à la souscription publique.

L'emplacement étant choisi, le conseil municipal demanda l'autorisation de vendre la vieille église et les 22 arrhes attenantes pour 5500 F (au lieu des 6000 F prévus antérieurement). On fit de nouveaux comptes. La souscription avait progressé de 10317 F à 11800 F. Le vote de 2500 F du Conseil demeurerait inchangé. Il fallait donc 9600 F de subventions pour arriver à 29400 F.

En 1869, le Ministère des Cultes exigea des modifications au plan prévu. Ces modifications furent acceptées par le conseil municipal qui organisa une loterie d'un montant de 3000 F en vue des dépassements probables des dépenses.

En 1871, les Domaines firent savoir que le don Mittifiot estimé 2000 F ne pouvait être pris en compte que pour 1200 F ce qui mettait le m<sup>2</sup> de terrain à un peu moins d'un franc. Cela ne changeait rien au problème et l'église mise en chantier en 1869 fut inaugurée le 9 juillet 1871 par M. Giron, vicaire général de Grenoble.

Dans le chœur, à droite, on peut remarquer le vitrail représentant l'Abbé Dhières, né à Sérézin.

### **LES ENNUIS.**

Ennui financier en 1872. Il n'y eut pas d'acheteur de la vieille église à 5.500 F, prix de vente prévu en 1868 par le Conseil Municipal. On la proposa alors à 3.400 F, et ce fut le Maire, Pierre Devaux, qui l'acheta. Cet essai de sauvetage des finances locales par le Maire ne fut pas parfaitement compris des Sérézinois de l'époque.

Dès 1873, on commença à régler les entrepreneurs :

4316 F puis 560 F à Vernet, de Sérézin ; 1.000 F à Rocheton de Saint-Symphorien, etc.,

Puis, en 1874, les comptes définitifs furent arrêtés ainsi :

. Coût du presbytère : 10 695,78 F

. Coût de l'église : 19 022 F.

Soit au total : 29 717,78 F au lieu de 29 400 F. Les 317,78 F supplémentaire ne furent pas catastrophiques.

Une aimable information toute récente de M. l'Abbé Pierre Meyer, Professeur de théologie au Séminaire de la Tronche (38), nous permet d'affirmer que la commune reçut un don de 7 000 F des Chartreux. Ce dont ajouté à la souscription communale de 11 800 F ramena en conséquence la contribution de la commune et de l'Etat à 10 917,78 F. Nous ne serions dire qu'elle fut la part exacte de la commune et de l'Etat pour cette charge. Selon M. l'Abbé Pierre Meyer, que nous remercions pour sa communication, il est vraisemblable que la subvention de l'Etat ne dépassa pas le tiers, soit environ 3 000 F.

### **REACTIONS COMMUNALES.**

En 1874, il y eut des élections municipales. Les électeurs Sérézinois firent payer très cher à leur Maire Pierre Devaux, l'acquisition qu'il avait faite, à prix réduit, de la vieille église. Sur 97 suffrages exprimés au premier tour, on nota Pierre Bonin 80 voix. Vittoz Joseph 67, Donat 60, Jean Robin 59, Bonnevey 56, Bouchardon 54, Pierre Devaux 51, Cuzin François 50, Robert Antoine 50.

Au deuxième tour pour un dixième conseiller, Giroud Jean-Jacques 56.

Ce ne fut donc pas un succès électoral pour le Maire, constructeur de l'église.

Mais il fut quand même renommé à la tête de la municipalité Sérézinoise - où il demeura jusqu'en 1876. Les années de dévouement eurent donc moins d'effets que les feuilles d'impôts.

### **FINIR L'EGLISE.**

En 1879, J.-J Giroud étant Maire, et Cuzin François, adjoint, le Conseil se préoccupa de doter l'église d'une flèche et d'une horloge. Ce ne fut pas fait à cette date.

En 1885, Pierre Bonin étant Maire et Jean Ganet adjoint, furent installées les deux cloches actuelles. Elles furent bénies par M. Emile Varnoux, curé de Sérézin. Sur la grosse cloche, on peut lire : Burdin Aimé , fondateur à Lyon , 1885. Parrain : Joseph HOURS . Marraine : Mademoiselle Marie-Louise ROHRER .

Il est fort possible que ce soit à cette époque qu'a été vendue la cloche de la vieille église, datée de 1501, ou 1601, puisqu'elle a disparu selon monsieur GIRARD en 1886.

En 1888, Pierre BONIN étant toujours maire mais cette fois Jean ROBIN étant adjoint, le conseil vota 600 francs pour l'installation de la flèche du clocher. L'année suivante, le conseil vota 2400 francs pour payer cette installation ainsi que celle de l'horloge. Mais soucieux, comme les précédents conseils, de ménager les finances municipales, le conseil organisa une souscription qui rapporta 371 francs.

### LES PRETRES DU VILLAGE.

Sauf erreur, voici depuis le curé VARNOUX, cité ci-dessus, la liste des prêtres de la commune : Mr JACQUIER, Mr GUILLERMARD de 1907 à 1909, Mr BERGER de 1909 à 1911, Mr EYMARD de 1911 à 1920, Mr Jean-Marie JOUFFRAY de 1920 à 1936, lequel tout en accomplissant cette tâche culturelle, écrivait des poèmes, des cantiques et des contes. L'un de ces contes : La légende de FALLAVIER, écrit en juillet 1907, alors qu'il était curé de St Quentin Fallavier, sera publié intégralement. Comme il était également musicien il écrivit une marche funèbre et " salut, rivière de l'Ozon " pour la fanfare de notre commune.

Après M. J.-L. Jouffray, nous eûmes encore M. Louis Fenestrier de 1937 à 1966, puis le Père Michel Lebordais, prêtre du Prado, et qui est actuellement au Liban, puis de juillet 1966 à novembre 1969, M. Jean-Baptiste Gassier, originaire d'Alger, qui a été nommé à Die (Drôme) pour des raisons de santé. Depuis, les desservants sont des Religieux O.M.I. (Oblats de Marie Immaculée).

### EGLISE, PRESBYTERE ET BATIMENTS COMMUNAUX.

Selon la législation en vigueur depuis la loi de séparation des églises et de l'Etat, l'église et le presbytère sont des propriétés communales dont l'entretien relève des communes pour le gros œuvre. En principe, le presbytère est loué au prêtre du village, mais pour une somme toujours minime. En 1907, le curé Guillemard paya d'abord 25 F par an, puis 100 F.

## L'Abbé Claude DHIÈRES



Les catholiques sérézinois doivent savoir que le portrait de l'un des leurs se trouve sur un vitrail de droite du chœur de l'église. Ce visage, aux traits ascétiques, est celui de l'abbé Claude Dhières, né à Sérézin le 13 février 1757 et décédé à Grenoble, en 1820.

Entre 1600 et 1800 plusieurs familles Dhières vivaient à Sérézin. Le premier parcellaire communal mentionne des maisons et des terres appartenant à Henri Dhières 1617 - à Pierre Dhières 1643 - à Oddet Dhières 1691 - à Claude

Dhières 1698 - à Laurent Dhières 1698, lequel vivait à la Croix des Rameaux (maison Gaudenèche en 1970).

Pour essayer de voir clair, entre les cinq Dhières ci-dessus et pour bâtir si possible l'arbre généalogique de l'abbé Claude Dhières, nous avons consulté les registres D'état civil commencé en 1729, et rédigés très sommairement.

Nous avons trouvé un Laurent Dhières, marié à Anne Rhénod. Laurent était fils d'Oddet ci-dessus mentionné puisqu'un acte de 1730 indique " le décès de Joseph - fils de Laurent - en présence d'Oddet grand-père du décédé ". Laurent, qui eut 8 enfants de son mariage avec Anne Rhénod, mourut en 1748. Sans indication d'âge. Acte signé Roche vicaire.

Nous avons trouvé un deuxième Laurent Dhières, marié à Louise Verer. Leur fils Benoît mourut à 25 ans en 1730 (acte signé Boissonnat vicaire). Ce deuxième Laurent mourut en 1742.

Nous avons trouvé en premier Pierre Dhières qui se maria en 1748 avec Madelaine Mouvillon, de Saint-Symphorien (acte signé Roche vicaire).

Enfin, et c'est là que commence l'arbre généalogique de l'abbé Claude Dhières qui se maria en 1733 avec Madelaine Couturier de Saint-Symphorien. De ce mariage qui se termina en 1746 par la mort de Madelaine Couturier - à 46 ans (acte signé De Montron vicaire) - naquirent Marie, 173 - Claudine, 1737 - Marion - Antoine - Simon, 1739 - Benoîte et Claude (qui se maria plus tard avec une Madelaine Couturier, comme son père).

Ce deuxième Pierre Dhières est signalé comme étant le frère d'un Claude Dhières, dans l'acte de baptême de son fils Simon - cité ci-dessus, en 1739. La marraine de Simon fut Marie Poncet, femme de Claude ci-dessus et donc tante de L'enfant.

Marie Poncet mourut en 1744 à 40 ans (acte non signé). Grâce à cette Marie Poncet nous voici sur la bonne voie pour l'arbre généalogique de l'abbé Dhières.

Claude Dhières et son frère Pierre étaient sans aucun doute les petits-fils d'Henry Dhières 1617, mentionné au troisième paragraphe ci-dessus, et qui habitait à la Croix des Rameaux où il payait 4 sous 3 derniers 2/3 d'impôt. Ils étaient les fils de Laurent 1698, mentionné aussi au troisième paragraphe - et qui habita après son père Henry, l'immeuble de la Croix des Rameaux. Ce Laurent Dhières était procureur fiscal. A la mort de Laurent cette charge difficile, mais confiée par la communauté au plus apprécié de ses membres, fut attribuée à son fils Claude. En 1766, Claude était toujours procureur fiscal ainsi qu'il est indiqué dans l'acte de mariage de sa fille Marie, le 10 juin, avec André Donat, de Solaize (acte signé Garambois vicaire).

En 1744 à la mort de sa femme née Marie Poncet, le 10 mai, Claude Dhières avait environ 45 ans. Le couple n'avait pas d'enfant vivant.

Moins d'un mois après le décès de sa femme, le 9 juin 1744, Claude se remaria avec une veuve d'Irigny - Pierrette Darcieux ou Darchieux (acte signé Moisset vicaire). De ce mariage naquirent six enfants :

- 1- Marie, en 1745 (parrain Pierre Dhières, frère de Claude) (acte signé Roche vicaire). Marie se maria en 1766 avec Donat, de Solaize (nous l'avons dit plus haut).
- 2- Jeanne-Marie, en 1747, qui mourut en 1748.
- 3- Claude-Dominique, en 1750. Parrain : Noble Dominique Parent, Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien major de cavalerie (acte signé Gimbert vicaire).
- 4- Catherine, en 1751, qui se maria en 1772 avec Poncet d'Irigny.
- 5- Benoîte, en 1752, qui mourut en 1756.
- 6- Claude, le 13 février 1757, qui devint abbé. Parrain son frère Claude-Dominique, marraine sa sœur Marie (acte signé Gimbert vicaire).

Ce Claude fut mis de bonne heure aux études à Vienne au collège des Jésuites. Ces derniers durent quitter Vienne en 1762, chassés par un " bref " du roi Louis XV. L'enfant resta au collège avec les successeurs des Jésuites et parmi ses professeurs il eut le célèbre abbé Peyssonneau, à qui certains historiens attribuent le dernier couplet de la Marseillaise...

" Nous entrerons dans la carrière " Avant 1914 on pouvait voir la tombe de l'abbé Peyssonneau à l'entrée à droite du cimetière de Seyssuel.

A Vienne, les études de Claude furent fructueuses et il entra en 1773 - à 16 ans - au grand séminaire de Lyon.

Il revenait souvent à Sérézin chez ses parents et mlle de Franclieu, qui a conté longuement la vie de l'Abbé Dhières, rappelle qu'en 1778, il fit part à son père des craintes qu'il éprouvait de ne pas devenir un bon prêtre, ce à quoi son père lui répondit : "Alors, reviens garder mes moutons " !

Il ne revint pas cependant garder les moutons, reprit le chemin du séminaire où il fut nommé sous diacre en 1779. Cette même année, le 4 Juin, nous trouvons sa signature, suivi de son titre de sous diacre, au côté de celle de son frère aîné, dans l'acte de décès de son père - âgé d'environ 80 ans (acte signé Beaulieu vicaire ).

Le 3 décembre 1780, nous trouvons aussi sa signature, suivi du titre de diacre, dans l'acte de décès de Michaux de Chantoire, âgé d'environ 65 ans et de sa fillette Marie, âgée de 3 ans et 7 mois, décédés dans un commencement d'incendie de leur domicile ( acte signé Beaulieu vicaire ).

Le 19 Août 1780, Claude Dhières signe l'acte de baptême de Jean Charpe.



Le 28 mars 1781, voici encore la signature, suivi du titre de Diacre, dans l'acte de décès de Barthélemy Jayet ( acte signé Beaulieu vicaire ), puis le 18 Août 1783 dans l'acte de baptême de son neveu André, fils de Claude-Dominique, puis le 13 mai 1784 dans l'acte de baptême de Marie Prôt qu'il semble bien avoir rédigé lui même après la cérémonie.

Sans aucun doute, l'Abbé Claude Dhières ne fut jamais le desservant régulier de la paroisse et sa signature au bas des actes ci-dessus témoigne seulement des visites nombreuses qu'il devait faire à sa famille.

De 1782 à 1791, il fut en effet officiellement vicaire à Pélussin ( Loire ) et c'est dans cette petite ville que le surprit la proclamation de la constitution civile du clergé.

L'abbé Claude serment avec des restrictions, ce qui entraîna son arrestation à Mallevall (Loire) et des sévices. Il fut relâché, alla à St-Alban (Isère) et revint à Sérézin où son frère aîné, Claude-Dominique, qui était aussi son parrain, l'accueillit très froidement.

L'Abbé se résolu alors à émigrer et, de 1792 à 1795, il fut à Constance (Suisse).

Après la chute de Robespierre (9 thermidor - 27 juillet 1794) il revint en France, fut envoyé comme missionnaire en Ardèche, à Etable et St-Victor. Mais demandé par des amis de sa paroisse natale Ternay-Sérézin, il revint au village, où son frère aîné lui fit plus que grise mine.

Force fut donc à l'Abbé de se réfugier à Ternay au sein de la famille Brosse, vivant au hameau de Chassagne . Cette retraite devint plus nécessaire pour l'Abbé après le 18 fructidor de l'an V ( 4 Septembre 1797) qui marqua le retour de nouvelles répressions contre les prêtre réfractaires.

Chez les Brosses, l'Abbé célébra la messe dans un réduit et recevait souvent sa mère, qu'il allait voir aussi en cachette à Sérézin. Sa mère mourut le 7 germinal, an VI (1798) - à l'âge de 80 ans - au domicile de Claude-Dominique. L'acte de décès est signé Gairal adjoint. Les témoins furent Simon Vaganay et Joseph Forcheron.

Les listes des prêtres réfractaires de l'Isère ne comportaient pas le nom de l'abbé Dhières. Dénoncé une première fois les gendarmes perquisitionnèrent, en vain, chez les Brosse. Dénoncé à nouveau par un de ses cousins de Chasse (Isère), qui fut, paraît-il, en raison de sa délation, exempté de service militaire, l'abbé fut arrêté le 31 Mars 1799, emprisonné à Vienne, puis à Grenoble, le 14 Germinal de l'an VII (1799). La famille Brosse fut inquiétée ; la femme arrêtée et fouettée publiquement sur la place de Ternay.

Condamné à la déportation à Oléron, l'abbé partit pour l'île le 3 messidor de l'an VII. Il y demeura deux ans prisonnier et fut libéré par le Concordat en 1801. Nous le retrouvons alors vicaire à Ampuis (Rhône), puis à Saint-André-le-Bas à Vienne, de 1802 à 1806. Son séjour à Saint-André-le-Bas de Vienne ne fut pas pleinement goûté par quelques-uns de ses confrères.

La détente religieuse amorcée sous le Consulat continuait sous l'Empire, la réouverture du séminaire de Grenoble fut autorisée en 1805. L'abbé Dhières en fut nommé Directeur en 1806, sur recommandation faite par le curé de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs à Monseigneur Simon de Poncet, ancien professeur de mathématiques de Joseph Bonaparte, frère de l'Empereur.

L'établissement que quelques séminaristes, et comme les ordinations étaient réglementées par décret impérial, il en sortait très peu de prêtres. L'un des élèves de l'abbé Dhières mérite d'être cité puisqu'il s'agit de J.-M. Vianney plus connu sous le nom de curé d'Ars (Rhône).

Claude Dhières, détaché des douceurs terrestres, laissa à son frère et parrain, Claude - Dominique, tous les biens auxquels il pouvait prétendre à Sérézin. En les acceptant, Claude - Dominique éprouva-t-il le remord d'avoir très mal accueilli son frère et filleul en détresse?

A Grenoble, les extases qui prostraient longuement l'abbé, sa conception du séminaire et surtout son ultramontanisme furent-ils pleinement appréciés de ses supérieurs religieux demeurés Gallicans? On peut en douter puisqu'un vicaire de Valence, l'abbé Devic, fut autorisé à écrire : "Qu'il ne fallait pas accrédi-ter la voie extraordinaire dans laquelle marchait l'abbé Dhières".

L'abbé mourut en 1820 sans avoir revu Sérézin. Mais le souvenir de sa vie religieuse ne fut pas oublié puisqu'en inaugurant l'église actuelle, en 1871, M. Ginon, vicaire général, rappela la présence, à droite, dans le chœur, d'un vitrail représentant les traits ascétiques du petit Sérézinois.

En 1832, quelques familles Dhières vivaient encore à Sérézin, descendantes de Pierre 1643, d'Oddet 1691, de Claude 1698, cité en tête de cet article. Ces familles étaient parentes de l'abbé Claude à des degrés divers.

En 1809, Claude - Dominique, frère et parrain de l'abbé, vivait toujours au village. En 1796 et en 1804, il soumissionna pour avoir l'adjudication de la perception de 600 F d'impôts incombant à Sérézin, et ce moyennant une rétribution de 5 centimes par franc la première fois, et de 2 centimes, la seconde. Etant le plus disant cette adjudication ne lui fut pas attribuée. En 1801 et 1802, il fut nommé conseiller municipal par décret dans la municipalité Jh Forcheron.

De son mariage avec Marie Guy il avait eu 8 enfants dont plusieurs moururent en bas âge. Son frère Claude, marié à une Benoîte Guy, exploita un temps la ferme avec lui puis s'en alla à Ternay. Trois fille quittèrent le village après mariage : Pierrette épousa Donat de Solaize en 1798 - Madeleine épousa Servanin de Solaize en 1799.

Marie-Françoise épousa Garin de Feyzin en 1801. Une seul, Benoîte, demeura à Sérézin en épousant Ennemond Vaudaine, meunier (actuelle maison Roche).

Les autres Dhières, parents éloignés, disparurent du village et Claude-Dominique étant mort en 1822, et sa femme Marie Guy en 1825, il n'y avait plus aucun Dhières à Sérézin en 1832, ainsi qu'en fait foi le répertoire des bâtiments dressés à cette date. Seul Claude Dières, fils de Claude-Dominique, est encore propriétaire de deux bâtiments, mais il réside, nous l'avons dit, à Ternay.

Ainsi donc, en 1832, il ne resta plus, à Sérézin, que Benoîte Dhières, épouse Vaudaine, pour évoquer autour d'elle son oncle l'abbé : ses études (ce qui était exceptionnel pour un petit paysan), son ordination en 1779, sa foi, le maintien de sa foi malgré les dangers, son arrestation, et sa déportation en 1799, sa nomination au Séminaire de Grenoble comme guide des vocations sacerdotales.

Parmi tous ces Dhières besogneux, accrochés à notre sol pendant plus de deux siècles, un Dhières à pu accrocher modestement son nom à l'histoire religieuse. Nous avons tenu à rappeler ce nom pénétré à cette idée qu'un esprit libre ne peut ignorer un homme qui a voulu garder intacte la liberté de sa conscience au mépris de sa vie.

## L'Etat civil de 1729 à 1809



### REGISTRE D'ETAT-CIVIL.

Un registre d'état civil, c'est une comptabilité du meilleur et du pire : quelques lignes pour la tristesse d'un décès.

80 ans d'état-civil, de 1729 à 1809, pour notre village de Sérézin, c'est une somme d'émotions familiales partagées par une population sensible, intimement liée à chaque foyer.

### COMMENT SE PRESENTENT SES 80 ANNEES

De 1729 à 1792, sous la royauté, les naissances, mariages et décès de Sérézin furent inscrits à la plume d'Oie, à la suite, sur une même feuille, par le curé desservant qui dépendait du monastère de Ternay. Les actes étaient marginés.

A partir de 1741, les feuilles annuelles du registre furent paraphées par le Conseiller du Roy au bailliage de Vienne et rédigées en double exemplaire à la forme de la déclaration du Roy du 9 avril 1736.

Dès 1793, sous la Révolution, les naissances, mariages et décès furent inscrits sur feuilles séparées avec en-tête imprimées, cotées et paraphées par l'administrateur du district de Vienne pour la paroisse de Sérézin et Ternay.

Le mot paroisse fut remplacé par commune en 1794.

De 1793 à 1796, les actes pour Sérézin, rédigés par Bony, notaire-greffier, furent signés par Nicolas Loup et Noël Rollat, officiers publics de Ternay. A partir de 1797, les actes furent dits rédigés dans la maison commune de

Sérézin et signés Gairal, adjoint, ou Forcheron, maire. Mention fut faite de l'appartenance de Sérézin au canton de Saint-Symphorien.

De 1798 à 1803, il n'y eut pas d'actes de mariage ; seules figurèrent les promesses de mariage, l'âge des futurs et des parents.

En 1801, les actes furent rédigés sur des imprimés à remplir. A la fin des actes, figurèrent les noms des témoins et leur profession.

Dès 1794, il y eut une table alphabétique annuelle des actes et en 1803 une table décennale.

Rien n'étant gratuit, quels que soient les régimes, dès 1741 les feuilles furent frappées du timbre humide du Dauphiné indiquant leur prix, 1 sol 4 deniers ; en 1748, un timbre du Dauphiné de forme différente indiqua encore 1 sol 4 deniers ; en 1781, ce fut 2 sols 5 deniers ; en 1794, ce fut 4 sols sur le timbre rappelant la Loi, puis ensuite 75 centimes sur le timbre imprimé sur les actes.

### **COMMENT LE TEMPS FUT-IL INDIQUE**

De 1729 à 1792, les jours des actes furent indiqués par l'adjectif numéral ordinal, vingtième par exemple, des mois du calendrier grégorien. En 1784, le vicaire Suffet employa l'adjectif numéral cardinal. C'est ce même vicaire qui écrivit mille sept cent huitante cinq pour 1785.

De 1793 à 1806, les jours des actes furent indiqués par un adjectif numéral ordinal mais avec les mois et les années du calendrier républicain. Les noms républicains des jours, des semaines, de 10 jours ne furent jamais employés. Le décret impérial du 26 fructidor de l'an XII ayant rétabli le calendrier grégorien nous retrouvons les anciennes appellations entre 1806 et 1809.

### **ENREGISTREMENT DES NAISSANCES.**

Elles furent généralement enregistrées le lendemain de l'arrivée du bébé et en conséquence le passé simple : naquit, fut souvent employé de 1729 à 1792.

Pendant cette même période, les noms et prénoms de l'enfant baptisé furent suivis des noms des parents et des parrains et marraines. Quand ceux-ci étaient des personnages importants, leur qualité était indiquée, par exemple Blaise Reynod, seigneur de Sérézin en 1729, Noble Parent, chevalier de l'ordre royal en 1750, François Cuzin ou Izelin, notaires royaux, Gairal Louis Hector, écuyer, 1773. Nous n'avons trouvé aucune naissance dans les deux familles des seigneurs de l'époque : les Reynod et les Gairal.

A partir de 1781, quelques parentés des témoins avec le nouveau-né furent indiquées : ce qui est très important pour les recherches généalogiques.

Une seule fois, en 1755, fut cité le hameau du Sibelin où vivaient les parents du nouveau-né. Par contre, lorsque les naissances arrivèrent chez les employés du Château, celui-ci fut indiqué.

Dans l'acte, le bébé fut désigné souvent comme fils ou fille légitime et naturel, ou issu d'un légitime mariage. Une seule fois, en 80 ans, fut enregistré un enfant né de père inconnu.

Le baptême étant, entre 1729 et 1792, la consécration officielle de l'entrée dans la vie devait être régulièrement refaite par un prêtre s'il avait été hâtivement donné en cas de danger par des mains profanes. Tel fut le cas suivant en 1764.

" Pierre, fils légitime de Pierre Chevalier et de Françoise Ingénieur, son épouse, paroisse de Sainte-Croix à Lyon, est né le sixième septembre 1764, a été baptisé le même jour par M. Puy, chirurgien de la paroisse de Saint-Nizier, à cause du danger de mort dans lequel il s'est trouvé. Les prières, exorcismes, onctions et cérémonies du baptême ont été faites sur lui le onzième octobre de la même année - Garambois, vicaire.

" A partir de 1793, sous la Révolution, ne figurèrent plus les noms des parrains et des marraines.

De 1793 à 1797, les bébés furent dits mâles ou femelles et l'on ajouta quelques fois naturels. A partir de 1798, les actes indiquèrent " que l'enfant avait été reconnu être du sexe masculin ou féminin ", ce qui était tout de même un peu mieux.

A partir de 1805, les registres des naissances furent aussi ceux des adoptions et des reconnaissances. Nous n'avons trouvé aucune de celles-ci.

## **ENREGISTREMENT DES MARIAGES.**

De 1729 à 1792, l'âge des futurs ne fut jamais indiqué dans les actes, sauf en 1788 pour le mariage d'un garçon de 27 ans avec une fille Roussillon de 23 ans. On ne peut donc dire si l'on se mariait jeune ou vieux.

Les noms des parents des futurs furent toujours indiqués sans âge et sans indication du hameau d'habitation.

En 1780-81-83 et 91, fut signalée l'existence d'un contrat de mariage avec le nom du notaire. En 1785, fut signalé l'envoi de la proclamation des bans à Loire.

Les formes des actes varièrent avec les rédacteurs. Entre 1729 et 1749, les futurs furent déclarés bénis " après constatation qu'il n'y avait empêchement ni civil ni canonique " - en 1750 " après avoir reçu la mise en forme " -

- en 1755, " après les cérémonies accoutumées "

- en 1766, " après les cérémonies prescrites par l'église " - en 1775, " après constatation qu'aucun empêchement n'avait été découvert " - en 1783, " après observation des formalités prescrites " - en 1783, " les époux procédant comme majeurs et maîtres de leurs droits et néanmoins du consentement de leurs parents " - en 1788, " après avoir procédé avec sûreté à la vérification des pièces nécessaires " - en 1792, le vicaire déclara " avoir imparti la bénédiction nuptiale ".

De 1793 à 1795, les actes indiquèrent l'âge des futurs et celui des parents, les lieux où les bans avaient été publiés. Pour Sérézin, cette publication été faite " devant la plus grande porte de la commune " qui était certainement celle de la petite église.

A partir de 1795, les dates de naissance des futurs figurèrent dans les actes et en 1808, la présentation des extraits de naissance devint obligatoire.

L'officier public fit un mariage déclara " que n'ayant trouvé aucune opposition, il faisait droit aux réquisitions des futurs époux. ". Le mot réquisition avait une petite odeur de liberté.

En 1804, an XII, le registre des mariages devint aussi celui des divorces. Nous n'avons pas trouvé de divorces de 1804 à 1809.

Dans ces 80 années d'état-civil, nous avons remarqué que les mariages eurent lieu surtout entre garçons et filles de Sérézin. Il y eu tout de même des unions avec des garçons ou des filles de communes peu éloignées comme celles de Ternay, de Saint-Symphorien, de Solaize, de Saint-Genis-Laval-en-lionnois 1749, de Grenay 1750, de Saint-Genis-Laval-en-lionnais 1749, de Grenay 1750, de 1761, d'Irigny-en-lionnois 1761-64-72, de Pusignan 1763, de Villeneuve 1776, de Vienne, d'Eydoche, de Seyssuel 1783, Moidieu 1755-72, de Vénissieux 1757, de Saint-Quentin de Septême 1798, de Saint-Laurent-de-Mure. Beaucoup des futurs époux étaient des domestiques du Château.

En 1740, fut célébré à Sérézin le mariage de François Digon, " garçon syurgien à Sainte-Colombe, fils d'Antoine Digon, mètre syurgien, et de Mme De Saint-Montain, avec Mlle Etienneette de Movas de Condrieu, fille de Jean de Movas, voiturier par eau ". En 1744, le 9 juin, Claude Dhières, veuf le 10 mai de la même année, épousa la veuve Pierrette Darchieux d'Irigny. Les actes de décès et de mariage figurent l'un à côté de l'autre.

En 1722, l'acte de mariage entre Michaud de Chantoire, avocat au bailliage de Vienne, propriétaire à Bansbourrus et à la Folathière, de Sérézin, et Marie de Chabroud de Moidieu, fait mention d'une opposition faite par le sergent royal Gesper (nom presque illisible), de Saint-Symphorien. Le mariage fut quand même béni par le curé Garambois. En 1773, naquit une première fille, Antoinette, et en 1777, une seconde fille, Marie. Antoinette se maria en 1793 avec Antoine Doyon, cultivateur à Luzinay, fils d'un drapier de Vienne.

Cet Antoine Doyon fut le premier maire de Sérézin. Il fut révoqué le 20 vendémiaire de l'an IX. Antoinette mourut en 1801, à 27 ans. La seconde fille, Marie, mourut en 1780 avec son père, dans un commencement d'incendie à Sérézin. Marie Chabroud, veuve Michaud, mourut assassinée le 24 ventôse 1803, à 60 ans. Le procès-verbal

du crime fut fait par Fleury, juge de paix à Saint-Symphorien. Ce crime fut-il la conclusion de l'opposition au mariage de 1772 et la suite de l'incendie de 1780.

Entre 1729 et 1809, il y eut 93 mariages. Mais au cours de ces 80 années 24 (non consécutives) furent sans cérémonie nuptiale.

### **ENREGISTREMENT DES DECES.**

Entre 1729 et 1792, les décès furent souvent enregistrés le lendemain sous cette forme : mourut hier ou défunta hier. Les actes indiquèrent constamment : âgé d'environ tant. 26 fois cette mention ne fut même pas faite. Il n'y eut de références aux ascendants que pour les enfants. La profession fut rarement signalée sauf pour les domestiques du Château. Nous avons pourtant trouvé un marchand chamoiseur en 1747, un granger et un laboureur, en 1748, un couturier et un cardeur de soie en 1750, un travailleur de terre en 1755, un marchand et un travailleur au foulon en 1760, le procureur fiscal en 1766, un maître plâtrier et une gazetière en 1767, un tailleur de pierres en 1775, un manoeuvrier en 1779, un fermier en 1781, un cellier et un garçon cordonnier en 1793 et beaucoup de vigneron.

Le hameau où vivait le décédé fut rarement indiqué. En 1772, le Sibelin fut indiqué pour le décès de Mme Gabrielle Comte.

Les formules des actes varièrent avec les rédacteurs. En 1730, on relève que le défunt avait accompli ses devoirs de bon chrétien. En 1734, il était muni des sacrements de pénitence, d'eucharistie et d'extrême onction. En 1735, qu'il avait donné les marques d'un bon chrétien. En 1746 qu'il était un bon et véritable chrétien. En 1750, qu'il s'était confessé. En 1772, qu'il était muni des sacrements de l'église. En 1788, qu'il était muni des secours de l'église.

partir de 1793, l'officier de l'état-civil signala " qu'il s'était apuré du décès ". En 1794, un acte commença ainsi : République française une indivisible et démocratique : est mort ce-jourd'hui.

### **MORTALITE.**

Entre les années 1729 et 1809, il y eut 301 décès dont 26 sans indication d'âge. Sur les 275 décès restants, il y eut 137 décès entre 1 jour et 14 ans, soit à peu près la moitié. 72 entre 14 et 50 ans, 11 entre 70 et 80, et 19 après 80 ans, dont ceux de Job Gairal et de sa femme Laurence Giraud, de J.-A. Gairal et de sa femme Louise Bourassé. Parmi ces décès, il y eut 3 noyés, 2 brûlés, 3 assassinés et 2 accidentés. Nous n'avons pas trouvé de décès de militaires pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire.

La mortalité infantile était effrayante. Voici les exemples les plus typiques. - 1752 : 13 ans, 12, 2, 4 jours - 1766 : 14 ans, 2 jours - 1767 : 2 jumeaux de 2 jours - 1775 : 2 ans, 6, 12, 2, 2, 5 mois - 1776 : 12 ans et trois enfants le même jour chez Loup : 4 ans, 3 ans et 6 mois.

- 1778 : 9 ans, 4, 6, 5.

Les enfants en nourrice fort nombreux à Sérézin mourraient souvent en bas âge. En 1764, un enfant de 10 jours, de parents revendeurs à gage de la paroisse de Saint-Nizier-de-Pipelu - en 1771, un enfant de 2 mois, et un de 9 mois dont les parents étaient sanitaires à Lyon - en 1774, 19 mois - en 1775, 2 ans - en 1781, 15 jours - en 1782, deux jumeaux de Tolet faiseur de bas de soie - en 1787, 6 jours.

Entre 1729 et 1809, la population du village ne dut pas augmenter de plus de 20 personnes.

### **SIGNATURE DES ACTES.**

De 1729 à 1792, les actes furent signés par le curé desservant ou son remplaçant. A l'occasion d'une cérémonie importante le desservant fut assisté par des confrères voisins qui signèrent aussi les actes.

Quelquefois, la signature du prêtre fut suivie de celles d'un ou plusieurs assistants. Quelques signatures étaient faites avec peine, d'autres étaient des œuvres d'art.

Pour les assistants qui ne savaient pas signer, et c'était fréquent, les rédacteurs employèrent les formules suivantes : non signé pour ne savoir, illetré - illetré en quis et requis - pour ne savoir de ce en quis, - de ce enquis et requis - ne le savoir de ce interpellé.



## ORTHOGRAPHE ET REACTION.

Il serait incorrect de souligner lourdement la mauvaise orthographe des prêtres qui écrivaient église avec un z, baptisé avec un h, en présence avec un z et un a, ou qui écrivaient incorrectement les noms des communes voisines. Ces desservants n'avaient pas subi dans leur enfance d'impressionnantes séries de dictées. Par ailleurs, les Remarques du grammairien Vaugelas (1595-1650) n'avaient sans doute pas encore fait leur effet sur la langue française. On le constate d'ailleurs dans la rédaction certains actes, tel celui-ci :

" L'an 1745 et le dixième avril a été enterré dans le cimetière de cette paroisse un cadavre sur lequel on a trouvé un chapelet qui paraissait âgé de 35 ans et qui a été trouvé mort dans le chemin d'une mort violente ".

Nous ne trouverons non plus rien d'extraordinaire que le curé Garambois ait écrit Antoinette Buttionne pour désigner l'épouse Buttion car il était d'usage courant de féminiser les noms propres.

## PRENOMS ET NOMS.

Entre 1729 et 1792, nous avons relevé un certain nombre de prénoms aujourd'hui inemployés ; pour des filles, Barbe, Fillipe, Izabeau, Pernelle, Pétronille ; pour des garçons, Godefroid, Floris.

Il est bien sûr impossible de citer tous les noms de famille inscrits entre 1729 et 1809. Voici quelques-uns de ceux que nous avons lus le plus fréquemment : Mirabel, Violet meunier, Patrin meunier, Crapon, Poulet, Ganet, Eparvier au Sibelin, Umont, Jayet, Vignon, Robin meuniers au Château, Christophe jardinier au Château, Grevon, Couturier, Loup, Buttion laboureur et chantre, Bonnevey tailleur de pierres, Vacalut, Compte meunier, Pichot, Gueydan, Vaudaine, meuniers, Carteron, Mittifiot, Decrotte, Gaivallet, Mazuer et Mazuyer, Forcheron, Cuzin, Poncet, Drevon, Vaganay, Payet et surtout les Dhières, etc.

Pendant deux siècles, quatre familles Dhières, toujours nombreuses, vécurent à Sérézin. Dans les 747 actes de ce recueil de 80 années d'état-civil, plus de 110 actes se rapportent à ces familles Dhières. L'une d'elles vécut à la Croix des Rameaux dans la maison occupée aujourd'hui par M. Gaudenèche. De père en fils, le chef de cette famille fut procureur fiscal de la communauté et c'est aussi dans cette famille Dhières de la Croix des Rameaux que naquit l'abbé Claude Dhières qui fut déporté à Oléron sous la Révolution, qui fut directeur du séminaire de Grenoble de 1806 à 1820 et dont le visage ascétique apparaît sur l'un des vitraux de droite dans le chœur de notre église.

De toutes les familles énumérées, il y a un instant, nous n'avons donc qu'un portrait : celui de l'abbé Dhières . Et, ironie du sort, il n'y a plus de Dhières à Sérézin depuis bientôt 150 ans.

On retrouve un certain nombre des noms cités dans les parcellaires de 1698 et de 1782, désignant des propriétaires d'immeubles ou de terrains.

Les vieux Sérézinois ont connu au début de ce siècle un certain nombre de familles qui descendaient certainement de quelques-unes de celles ci-dessous indiquées. En l'absence de garçons pour perpétuer les noms, beaucoup de ces familles ont disparu et il ne nous reste plus de cette vieille phalange que les Cuzin. Mais dans les communes voisines, il y a des Mirabel, des Crapon, des Poulet, des Eparvier, des Dumont, des Couturier, des Comte, des Decrotte, des Gaivallet, des Drevon, des Payet, dont la souche de famille fut peut-être Sérézinoise.

Par ailleurs, on peut dire par exemple que la famille Hours est authentiquement Sérézinoise par ses aïeux les Forcheron. Peut-être pourrait-on en dire autant pour les Comte, les Drevon, les Mazuyet ? Les recherches généalogiques ne seraient pas faciles étant donné l'imprécision des actes d'état-civil entre 1729 et 1809.

**CONCLUSION.** Ce n'est pas sans émotion que nous terminons l'étude de ces 80 ans d'état-civil. Sans peine, nous imaginons nos aïeux au labeur, partant du Sibelin, de la Croix, de la Croix des Rameaux, qui étaient leurs lieux d'habitation, parcourant des chemins boueux et pierreux, arrachant à une terre avare une nourriture frugale, troquant le dimanche leurs vêtements élimés contre de moins vieux pour aller à la messe dans la petite église de 57 m<sup>2</sup>, disant adieu dans le minuscule cimetière à ceux qui s'en allaient pour toujours et dont ils connaissaient toute la vie. Ils avaient une âme, une foi ancestrale, le désir de d'accéder à une propriété ou d'agrandir celle qu'ils possédaient dans l'espoir d'être plus libres. Leur vie était calme, très courte on l'a vu, intellectuellement terne mais non exempte de ces pensées simples qui sont à la base des philosophies sans vanité. Puisse leur évocation les faire revivre en nos cœurs.

# Pierre DEVAUX le bâtisseur



La souscription publique organisée par P. Devaux ne connut pas le Le nom de Pierre Devaux apparaît pour la première fois dans l'histoire de Sérézin lorsqu'il proposa, en 1857, avec Claude-Dominique Vaudaine, la cession de terrains pour accéder aux deux ponts de San-Sou, que Louis Forcheron, maire, projetait de faire construire sur l'Ozon.

P. Devaux et Vaudaine offraient cette cession à condition que soit supprimé l'immémorial passage public par leur cour pour accéder au gué de l'Ozon et à la planche Vaudaine, qui faisait communiquer le village avec le chemin de

Saint-Symphorien au Port du Rhône (lire aujourd'hui Chemin du Sibelin à San-Sou).

En 1860, les deux ponts Forcheron furent terminés pour 7 474.64 F, mais la commune n'en était que pour 5 974.64 francs car L. Forcheron avait recueilli 1 500 F de souscriptions volontaires.

L'offre de cession gratuite Vaudaine-Devaux ne fut pas acceptée (on ne sait pourquoi) puisqu'il y eut achat de terrain par la commune à Devaux en 1882, pour ce chemin de San-Sou, et vente par la commune à Devaux en 1883 du passage public dans sa cour, après déclassement. Les affaires administratives ne sont pas toujours très simples.

En 1857, P. Devaux n'est encore que l'associé de Cl.-D. Vaudaine et ils font marcher ensemble le vieux moulin des Bergeons.

C.-D. Vaudaine a succédé à son père Ennemond (cons. Munic. En 1852) (1), lequel avait pris la suite de son père Claude (cons. Munic. En 1801 et 1802), précédé lui-même par sa mère Antoinette (4), indiquée comme propriétaire du moulin en 1782 et racheté à Arthur Golien, seigneur de Chabon. Mais ce moulin est encore plus vieux puisqu'il est inscrit au parcellaire de 1698 comme propriété de Du Melat, seigneur de Saint-Symphorien - d'Ozon.

En s'associant à Cl.-D. Vaudaine, P. Devaux avait sans doute apporté des capitaux, car c'est ensemble qu'ils firent construire, avant 1866, un grand moulin moderne où la turbine remplaça la roue à aubes ; on installa aussi un générateur et une machine à vapeur. Il s'agit du grand immeuble au toit à quatre pans recouverts d'ardoise (ancienne usine Roche).

En 1866, P. Devaux acheta à Vaudaine le nouveau et l'ancien moulin ainsi que la propriété attenante.

## **MAIRE EN 1863.**

En 1863, P. Devaux fut nommé maire par le préfet et il fut renommé en 1865. Pendant la guerre de 1870-1871, il fut momentanément remplacé par Jean Robin, à la tête de la commission provisoire succédant au Conseil municipal dissous. Aux élections de 1871, il fut réélu maire et le demeura jusqu'en 1876.

## **SES REALISATIONS.**

Sérézin lui doit sa petite place, sa mairie, où fonctionna une école jusqu'en 1957, son église, son presbytère, son cimetière et sa structure vicinale actuelle.

1-Place, Mairie, Ecole. En 1863, Sérézin n'avait pas sa mairie. P. Devaux offrit gratuitement une pièce de sa maison pour que la commune n'ait plus à payer 120 francs par an pour un local.

Pour réaliser la place, la mairie et l'école, il acheta en 1864, à Mme Vve Guinet, pour 2 800 francs (à raison de 2 100 francs la bicherée de 1 520 m<sup>2</sup>) les terrains nécessaires pour une place de 18 ares et l'emplacement d'une mairie-école avec jardin. En 1868, place, mairie, école furent terminés. Les comptes furent arrêtés ainsi en 1874 : Mairie-école : 9 626,60 Cave et w.-c. : 713,50 Ameublement de l'école : 563,49 Total : 10 903, 59 francs. La souscription publique organisée par P. Devaux ne connut pas le succès de la souscription précédente organisée

par L. Forcheron pour les deux ponts de San-Sous ; mais pour ménager les finances municipales, P. Devaux revendit pour 1200 francs à Barbotino, les 300 m<sup>2</sup> inutilisés sur lesquels se trouve aujourd'hui le restaurant Tardy.

2-Eglise, Presbytère, Cimetière. En 1866, P. Devaux lança le programme : construction d'une nouvelle église, d'un nouveau presbytère, d'un nouveau cimetière.

Rappelons seulement que les comptes furent arrêtés ainsi en 1874 :

- Presbytère : 10 695,78

- Eglise : 19 022

- Total : 29 717,78 francs, soit 317,78 francs de plus que le devis de 29 400 francs établi par Lallemand, architecte à Vienne.

Rappelons aussi que la souscription organisée par P. Devaux permit de recueillir 11 800 francs, ce qui diminuait sérieusement la dépense communale.

En ce qui concerne le cimetière, dont la clôture (comprise avec celle du presbytère) coûta 4 316 francs, signalons que P. Devaux réalisa avec Carre, de Solaize, un simple échange de terrains. Carre cédant son terrain de La Bachasse contre une surface un peu plus grande de terres des Iles, appartenant à la commune.

### 3-- Structure vicinale

a) En 1864, P. Devaux fit admettre par le Conseil municipal que les prestations en nature (les prestations en nature étaient des journées de travail remplaçant les impôts) seraient faites exclusivement sur le chemin de San-Sou (lire rue Maurice-Petit aujourd'hui) pour son achèvement jusqu'aux deux ponts Forcheron, terminés en 1860.

b) En 1865, P. Devaux acheta 300 m<sup>2</sup> de terrain à 1,25 francs le m<sup>2</sup> à Mittifiot, Bonin, Bonnevay et Couturier, pour que le chemin du Gua (lire rue de l'Ozon aujourd'hui), soit élargi de 4 à 6 mètres. En 1867, il suggéra de faire construire deux ponts sur l'Ozon sur ce chemin du Gua pour remplacer les deux gués par lesquels on rejoignait le chemin de Saint-Symphorien au Port du Rhône (lire chemin du Sibelin aujourd'hui).

Il demanda l'autorisation d'employer pour commencer ces deux ponts une subvention de 250 francs qui avait été accordée pour faire des parapets aux ponts Forcheron. L'autorisation ne fut pas accordée mais en 1872 et en 1874, P. Devaux fit voter 2 000 francs en vue de la construction éventuelle de ces deux ponts. L'autorisation ne vint que six ans plus tard.

c) En 1866, reprenant une réclamation des conseils municipaux de Sérézin, en 1840, 1841, 1847, 1850, 1853, qui avaient même voté chaque fois 3 000 ou 4 000 francs. P. Devaux demanda la construction d'une route entre Sérézin et Sant-Fons, passant par les Razes, à Feyzin. Il suggéra l'utilisation des vicinaux existants pour l'édification de cette route.

Pour Sérézin, il s'agissait du vicinal dit de la Ruelle herbeuse, faisant la limite avec Solaize. En 1869, le projet de construction de la route semblant aller de l'avant, P. Devaux demanda que Sérézin ne soit imposé que pour un tiers des dépenses, parce qu'elle était la plus petite des communes intéressées, et qu'elle n'avait que 360 habitants. La route fut terminée en 1871. Sérézin paya 660 francs en 1873, puis 1 320 francs en 1874. Chacun a compris qu'il s'agit ici du C.D. 12 actuel.

d) En 1874, P. Devaux fit voter 2 000 francs pour une éventuelle contribution de la commune à la construction d'un pont sur le Rhône à Vernaison et fit accepter le principe du don de terres communales des Iles pour la construction de la route accédant à ce pont.

Le devis de ce pont se montait à 449 000 francs. C'était le deuxième projet d'un pont sur le Rhône, le premier ayant été présenté en 1845 par M. Chevolet, de Lyon, entre Sérézin et Millery. Le deuxième projet ne fut pas réalisé et c'est seulement en 1902 qu'il y eut un pont suspendu aboutissant à Vernaison. Les idées cheminent lentement, comme on peut en juger.

### **COMMUNAUX.**

De temps immémorial, la commune possédait plusieurs hectares de terres au bord du Rhône, qu'on appelait les Iles ou le Communal. Un ordre impérial imposa en 1863, dans toute la France le défrichement des terres communales et leur location. Malgré certaines oppositions, P. Devaux fit faire le défrichement de nos îles,

réclama le droit d'en donner un lot à exploiter à chaque famille sérézinoise, et essaya de louer le reste (sans grand succès d'ailleurs) pour financer la construction envisagée d'une mairie-école. En 1864, tous les peupliers valables du Communal furent vendus à Dugay, de Feyzin, pour 2 400 francs.

## LES ENNUIS.

a) Rien ne se fait sans peine. En 1871, le dynamique maire P. Devaux commença à s'en rendre compte. Mme Vve Guinet, la vendeuse des terrains de la place et de la mairie, fit querelle au maire pour quelques malheureux mètres carrés de terrain du chemin de Sans-Sou. P. Devaux fit remarquer que ce chemin avait acquis à cette date une importance intercommunale puisqu'il était la liaison entre la route départementale de Saint-Symphorien et la nouvelle route de Saint-Symphorien et la nouvelle route de Saint-Fons. Il y eut procès que la commune perdit et qui coûta 528,93 francs.

b) Nous avons dit qu'en 1872, la vieille église, dont le prix de vente avait été fixé à 6 000 francs en 1866, puis à 5 500 en 1868, ne put être vendue que 3 400 francs, et que ce fut P. Devaux qui l'acheta. Après l'échec du procès ci-dessus, cet achat ne lui fut pas pardonné.

En 1874, il y eut des élections municipales. Sur 97 suffrages exprimés au premier tour, on nota : P. Devaux 51 voix, Donat Donat adjoint 60, P. Bonin 80, Vittoz Joseph 67, Jean Robin 59, Bonnevey 56, Bouchardon 54, Cuzin François 50, Robert Antoine 50.

Au deuxième tour, pour un dixième conseiller, Giroud J.-Jacques 56.

Cette élection ne fut pas un triomphe pour P. Devaux qui fut cependant renommé maire.

c) En 1875, les Sérézinois apprirent que la commune devait 62 000 francs (payables par annuité bien sûr) pour la construction des ponts Forcheron, l'achat du terrain de la place, la construction de la mairie-école, de l'église, du presbytère, du mur de clôture du cimetière, et aussi pour un prêt de 1 807 francs à 5 pour cent, consenti par François Cuzin, en 1870, pour équiper la garde nationale.

Les feuilles d'impôt firent la loi et en 1876 P. Devaux perdit son mandat de maire au profit de J.-J. Giroud. Ainsi se terminent hélas ! quelquefois, des mandats électoraux consacrés au bien public, pour l'amélioration du présent et pour assurer un avenir plus heureux aux générations suivantes.

P. Devaux fut-il affecté de cet échec ? On peut le penser puisqu'en 1878 le nouveau maire dut faire assigner son prédécesseur par huissier pour qu'il restitue à la commune les quelques mètres carrés de terrain du chemin du Gua, en vue de la construction des deux ponts cités plus haut.

Tout civisme n'était pourtant pas mort chez P. Devaux puisqu'il céda gratuitement à la commune, en 1889, une importante surface de terrain pour élargir le chemin de Communay (rue des Verchères actuellement).

Treize ans d'activités municipales causèrent-ils des dommages à la marche de sa minoterie, à un moment où la grande minoterie tendait à remplacer le travail artisanal ?

On peut le craindre puisque P. Devaux dut régler des salaires non payés à M. Martinet, l'un de ses fidèles ouvriers, en lui donnant la vieille église et le terrain attenant qu'il avait acheté en 1872.

Sa femme, née Brigitte Satre, mourut le 26 juin 1866. P. Devaux s'éteignit le 28 novembre 1893, laissant un fils, Ferdinand, lequel lui assurait une rente viagère depuis la vente de la propriété en 1887 (la vente fut signée chez Maître Fornier, notaire à Saint-Symphorien. Maître Fornier était le fils d'Estelle Fornier-Dubeuf, l'égérie du grand musicien Hector Berlioz), à M. de Blesson. C'est Mme de Blesson, devenue veuve, qui revendit les bâtiments et la propriété, en 1901, à M. Louis Roche.

Une rue de Sérézin honore Pierre Devaux, le bâtisseur.

# Petit compliment



Le 20 juin 1867, le Conseil municipal de Sérézin vota l'adresse suivante à l'Empereur Napoléon III :

"Sire". Nos cœurs français et chrétiens frémissent encore à la pensée de l'odieux attentat dont votre auguste personne aurait pu être la victime.

Le Conseil municipal de Sérézin se trouve bien fier et bien heureux de pouvoir mettre à vos pieds l'expression d'un respect qui égale la vive sympathie que Votre Majesté sait inspirer à tous ses sujets. Qui avait rédigé ce beau texte ?

Nous ne le saurons jamais.

Marius Bordel